Aperçu du fonds

Série standard,
Série privilégiée 1,
Série Partenaire,
Série privilégiée Partenaire

Police de fonds distincts de la Canada Vie
Initialement de la Great-West

Rendement du fonds au 31 décembre 2024

Version numérique accessible à l'adresse Canadalife.com/noticesexplicatives

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

F70-0622 – 5/25

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : **1 888 252-1847**

Table des matières

Aperçu du fonds **1**

Frais de gestion de placement **5**

Rabais sur les frais de gestion de placement **13**

Fonds de répartition de l'actif **16**

Portefeuille prudent 16
Portefeuille modéré 19
Portefeuille équilibré 22
Portefeuille accéléré 25
Portefeuille énergique 28

Portefeuille Visios **31**

Portefeuille de revenu Visio 31
Portefeuille de revenu Visio II 34
Portefeuille équilibré Visio 37
Portefeuille de croissance Visio 40

Solutions de fonds gérées **43**

Portefeuille durable prudent 43
Croissance prudent géré par l'équipe principale 46
Revenu modéré Franklin Templeton 49
Revenu modéré Mackenzie 52
Revenu modéré Fidelity 55
Modéré géré par l'équipe principale 58
Croissance modéré Franklin Templeton 61
Croissance modéré Mackenzie 64
Croissance modéré Fidelity 67
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale 70
Revenu équilibré Franklin Templeton 73
Revenu équilibré Mackenzie 76
Revenu équilibré Fidelity 79
Équilibré géré par l'équipe principale 82
Équilibré Mackenzie 85
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale 88

Fonds de trésorerie et équivalents **91**

Marché monétaire 91

Fonds à revenu fixe **94**

Portefeuille de revenu fixe diversifié 94
Obligations canadiennes de base 97
Obligations canadiennes de base Plus 100
Obligations canadiennes 103
Hypothécaire 106
Obligations gouvernementales 109
Obligations à court terme 112

Obligations à long terme . . . 114
Obligations à rendement réel . . . 117
Obligations de sociétés canadiennes . . . 120
Revenu à taux variable . . . 123
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé . . . 126
Obligations mondiales . . . 129
Revenu fixe sans contraintes . . . 132

Fonds équilibrés . . . 135

Revenu fixe canadien équilibré . . . 135
Croissance équilibrée canadienne . . . 138
Équilibré d'actions canadiennes . . . 141
Revenu stratégique . . . 144
Équilibré d'excellence canadienne . . . 147
Équilibré de valeur canadienne . . . 150
Revenu stratégique mondial . . . 153
Mondial équilibré . . . 156

Fonds d'actions canadiennes . . . 159

Portefeuille d'actions canadiennes . . . 159
Croissance canadienne . . . 162
Actions canadiennes socialement responsable . . . 165
Croissance principalement canadienne . . . 168
Titres canadiennes . . . 171
Indice-actions . . . 174
Actions principalement du Canada . . . 177
Valeur principalement canadienne . . . 180
Valeur canadienne . . . 183
Dividendes canadiens de base . . . 186
Dividendes principalement canadiens . . . 189
Dividendes canadiens . . . 192
Petites et moyennes capitalisations canadiennes . . . 195
Croissance de petites capitalisations canadiennes . . . 198

Fonds spécialisés canadiens et autres fonds . . . 201

Immobilier . . . 201

Fonds nord-américains . . . 204

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales . . . 204
Science et technologie . . . 207

Fonds d'actions étrangères . . . 210

Portefeuille d'actions mondiales . . . 210
Actions mondiales à faible volatilité . . . 213
Actions étrangères . . . 216
Actions mondiales toutes capitalisations . . . 219
Dividendes mondiaux . . . 222
Actions américaines à faible volatilité . . . 225
Croissance des États-Unis . . . 228
Actions de valeur des États-Unis . . . 231

Valeur américaine 234
Dividendes américains 237
Croissance moyennes capitalisations américaines 240
Actions EAEO 243
Actions internationales 246
Titres internationaux 249
Croissance internationale 252

Fonds spécialisés étrangers et autres fonds 255

Mondiales d'infrastructures 255
Actions européennes 258
Actions Extrême-Orient 261
Actions de marchés émergents 264
Ressources mondiales 267

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement à tout moment. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Fonds distincts de série standard et de série privilégiée 1

Nom du fonds distinct	**Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits**			**Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits**		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Portefeuille prudent	2,00 %	2,25 %	2,39 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille modéré	2,05 %	2,30 %	2,54 %	1,85 %	1,95 %	2,10 %
Portefeuille équilibré	2,15 %	2,40 %	2,69 %	1,95 %	2,05 %	2,20 %
Portefeuille accéléré	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Portefeuille énergique	2,35 %	2,69 %	3,03 %	2,10 %	2,20 %	2,55 %
Portefeuille Visio						
Portefeuille de revenu Visio	2,00 %	2,20 %	2,30 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille de revenu Visio II	2,00 %	2,20 %	2,30 %	1,75 %	1,85 %	1,95 %
Portefeuille équilibré Visio	2,15 %	2,40 %	2,60 %	1,90 %	2,00 %	2,15 %
Portefeuille de croissance Visio	2,25 %	2,50 %	2,85 %	2,05 %	2,15 %	2,40 %
Solutions de fonds gérées						
Portefeuille durable prudent	1,75 %	2,00 %	2,20 %	1,55 %	1,65 %	1,75 %
Croissance prudent géré par l'équipe principale	2,04 %	2,09 %	2,22 %	1,65 %	1,70 %	1,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	2,27 %	2,32 %	2,46 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %
Revenu modéré Mackenzie	2,22 %	2,27 %	2,41 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Revenu modéré Fidelity	2,31 %	2,36 %	2,50 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	2,13 %	2,18 %	2,32 %	1,70 %	1,75 %	1,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Croissance modéré Mackenzie	2,37 %	2,42 %	2,56 %	1,85 %	1,90 %	2,05 %
Croissance modéré Fidelity	2,47 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	2,23 %	2,28 %	2,42 %	1,75 %	1,80 %	1,95 %

Nom du fonds distinct	**Série standard** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec frais d'acquisition différés réduits**			**Série privilégiée 1** **Option avec frais d'acquisition** **Option avec frais d'acquisition différés** **Option avec frais d'acquisition différés réduits**		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Revenu équilibré Franklin Templeton	2,46 %	2,51 %	2,66 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Revenu équilibré Mackenzie	2,46 %	2,50 %	2,65 %	1,95 %	2,00 %	2,15 %
Revenu équilibré Fidelity	2,51 %	2,56 %	2,70 %	2,00 %	2,05 %	2,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	2,32 %	2,37 %	2,51 %	1,80 %	1,85 %	2,00 %
Équilibré Mackenzie	2,60 %	2,65 %	2,79 %	2,10 %	2,15 %	2,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	2,42 %	2,47 %	2,61 %	1,90 %	1,95 %	2,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	1,05 %	1,05 %	1,09 %	0,75 %	0,80 %	0,85 %
Fonds à revenu fixe						
Portefeuille de revenu fixe diversifié	1,75 %	1,85 %	2,09 %	1,25 %	1,30 %	1,40 %
Obligations canadiennes de base	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,60 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations canadiennes	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Hypothécaire	2,00 %	2,05 %	2,10 %	1,65 %	1,70 %	1,80 %
Obligations gouvernementales	1,60 %	1,65 %	1,70 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à court terme	1,40 %	1,45 %	1,55 %	1,10 %	1,15 %	1,25 %
Obligations à long terme	1,80 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations à rendement réel	1,70 %	1,95 %	2,10 %	1,30 %	1,45 %	1,60 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,80 %	1,90 %	2,05 %	1,30 %	1,40 %	1,55 %
Revenu à taux variable	1,85 %	1,95 %	2,10 %	1,35 %	1,45 %	1,60 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,85 %	2,10 %	2,25 %	1,50 %	1,60 %	1,75 %
Obligations mondiales	2,00 %	2,09 %	2,14 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Revenu fixe sans contraintes	1,90 %	2,00 %	2,15 %	1,40 %	1,50 %	1,65 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	1,80 %	1,85 %	1,90 %	1,65 %	1,70 %	1,75 %
Croissance équilibrée canadienne	2,15 %	2,30 %	2,44 %	1,80 %	1,95 %	2,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,20 %	2,24 %	2,39 %	1,90 %	2,05 %	2,25 %
Revenu stratégique	2,15 %	2,44 %	2,50 %	1,85 %	2,00 %	2,20 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Équilibré d'excellence canadienne	2,40 %	2,54 %	2,69 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Équilibré de valeur canadienne	2,25 %	2,45 %	2,59 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Revenu stratégique mondial	2,15 %	2,35 %	2,50 %	1,95 %	2,10 %	2,30 %
Mondial équilibré	2,30 %	2,50 %	2,64 %	2,10 %	2,25 %	2,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Portefeuille d'actions canadiennes	2,35 %	2,69 %	3,02 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Croissance canadienne	2,25 %	2,40 %	2,72 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	2,25 %	2,45 %	2,78 %	1,85 %	2,05 %	2,35 %
Croissance principalement canadienne	2,45 %	2,55 %	2,92 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Titres canadiennes	2,40 %	2,68 %	2,96 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Indice-actions	2,05 %	2,19 %	2,52 %	1,75 %	1,95 %	2,25 %
Actions principalement du Canada	2,45 %	2,54 %	2,87 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Valeur principalement canadienne	2,35 %	2,54 %	2,88 %	2,00 %	2,20 %	2,50 %
Valeur canadienne	2,45 %	2,65 %	2,95 %	2,10 %	2,30 %	2,60 %
Dividendes canadiens de base	2,20 %	2,30 %	2,60 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes principalement canadiens	2,20 %	2,30 %	2,63 %	1,80 %	2,00 %	2,30 %
Dividendes canadiens	2,30 %	2,45 %	2,78 %	1,95 %	2,15 %	2,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	2,35 %	2,55 %	2,93 %	1,95 %	2,15 %	2,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	2,55 %	2,90 %	3,20 %	2,15 %	2,35 %	2,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	2,60 %	2,69 %	3,09 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	2,41 %	2,59 %	2,98 %	2,10 %	2,30 %	2,65 %
Science et technologie	2,55 %	2,67 %	3,22 %	2,10 %	2,40 %	2,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Portefeuille d'actions mondiales	2,55 %	2,85 %	3,42 %	2,15 %	2,45 %	2,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	2,45 %	2,59 %	2,93 %	2,05 %	2,25 %	2,55 %
Actions étrangères	2,50 %	2,65 %	3,12 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %

Nom du fonds distinct	Série standard Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits			Série privilégiée 1 Option avec frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition différés Option avec frais d'acquisition différés réduits		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Actions mondiales toutes capitalisations	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,30 %	2,65 %
Dividendes mondiaux	2,40 %	2,55 %	2,80 %	2,00 %	2,25 %	2,55 %
Actions américaines à faible volatilité	2,40 %	2,55 %	2,80 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Croissance des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Actions de valeur des États-Unis	2,30 %	2,50 %	2,75 %	1,90 %	2,15 %	2,50 %
Valeur américaine	2,50 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Dividendes américains	2,25 %	2,45 %	2,70 %	1,85 %	2,10 %	2,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	2,40 %	2,70 %	3,09 %	1,95 %	2,20 %	2,60 %
Actions EAEO	2,50 %	2,70 %	3,10 %	2,05 %	2,30 %	2,70 %
Actions internationales	2,45 %	2,65 %	3,03 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Titres internationaux	2,50 %	2,70 %	3,09 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Croissance international	2,60 %	2,84 %	3,22 %	2,15 %	2,50 %	2,95 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	2,50 %	2,80 %	3,10 %	2,10 %	2,40 %	2,80 %
Actions européennes	2,45 %	2,65 %	2,90 %	2,05 %	2,35 %	2,75 %
Actions Extrême-Orient	2,60 %	2,80 %	3,10 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Actions de marchés émergents	2,80 %	3,00 %	3,30 %	2,15 %	2,55 %	2,95 %
Ressources mondiales	2,60 %	2,80 %	3,15 %	2,20 %	2,35 %	2,70 %

Fonds distincts de série Partenaire et de série privilégiée Partenaire

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Fonds de répartition de l'actif						
Portefeuille prudent	1,00 %	1,25 %	1,39 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille modéré	1,05 %	1,30 %	1,54 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Portefeuille équilibré	1,15 %	1,40 %	1,69 %	0,95 %	1,05 %	1,20 %
Portefeuille accéléré	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %
Portefeuille énergique	1,35 %	1,69 %	2,03 %	1,10 %	1,20 %	1,55 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Portefeuille Visio						
Portefeuille de revenu Visio	1,00 %	1,20 %	1,30 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille de revenu Visio II	1,00 %	1,20 %	1,30 %	0,75 %	0,85 %	0,95 %
Portefeuille équilibré Visio	1,15 %	1,40 %	1,60 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Portefeuille de croissance Visio	1,25 %	1,50 %	1,85 %	1,05 %	1,15 %	1,40 %
Solutions de fonds gérées						
Portefeuille durable purdent	1,00 %	1,25 %	1,45 %	0,80 %	0,90 %	1,00 %
Croissance prudent géré par l'équipe principale	1,04 %	1,09 %	1,22 %	0,65 %	0,70 %	0,85 %
Revenu modéré Franklin Templeton	1,27 %	1,32 %	1,46 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu modéré Mackenzie	1,22 %	1,27 %	1,41 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Revenu modéré Fidelity	1,31 %	1,36 %	1,50 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Modéré géré par l'équipe principale	1,13 %	1,18 %	1,32 %	0,70 %	0,75 %	0,90 %
Croissance modéré Franklin Templeton	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Mackenzie	1,37 %	1,42 %	1,56 %	0,85 %	0,90 %	1,05 %
Croissance modéré Fidelity	1,47 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale	1,23 %	1,28 %	1,42 %	0,75 %	0,80 %	0,95 %
Revenu équilibré Franklin Templeton	1,46 %	1,51 %	1,66 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Mackenzie	1,46 %	1,50 %	1,65 %	0,95 %	1,00 %	1,15 %
Revenu équilibré Fidelity	1,51 %	1,56 %	1,70 %	1,00 %	1,05 %	1,20 %
Équilibré géré par l'équipe principale	1,32 %	1,37 %	1,51 %	0,80 %	0,85 %	1,00 %
Équilibré Mackenzie	1,60 %	1,65 %	1,79 %	1,10 %	1,15 %	1,30 %
Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale	1,42 %	1,47 %	1,61 %	0,90 %	0,95 %	1,10 %
Fonds de trésorerie et équivalents						
Marché monétaire	0,80 %	0,80 %	0,84 %	0,50 %	0,55 %	0,60 %
Fonds à revenu fixe						
Portefeuille de revenu fixe diversifié	1,25 %	1,35 %	1,59 %	0,75 %	0,80 %	0,90 %
Obligations canadiennes de base	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations canadiennes de base Plus	1,10 %	1,20 %	1,30 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Obligations canadiennes	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Hypothécaire	1,00 %	1,05 %	1,10 %	0,65 %	0,70 %	0,80 %
Obligations gouvernementales	1,10 %	1,15 %	1,20 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à court terme	0,90 %	0,95 %	1,05 %	0,60 %	0,65 %	0,75 %
Obligations à long terme	1,30 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations à rendement réel	1,20 %	1,45 %	1,60 %	0,80 %	0,95 %	1,10 %
Obligations de sociétés canadiennes	1,30 %	1,40 %	1,55 %	0,80 %	0,90 %	1,05 %
Revenu à taux variable	1,35 %	1,45 %	1,60 %	0,85 %	0,95 %	1,10 %
Revenu fixe nord-américain à rendement élevé	1,35 %	1,60 %	1,75 %	1,00 %	1,10 %	1,25 %
Obligations mondiales	1,50 %	1,59 %	1,64 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Revenu fixe sans contraintes	1,40 %	1,50 %	1,65 %	0,90 %	1,00 %	1,15 %
Fonds équilibrés						
Revenu fixe canadien équilibré	0,80 %	0,85 %	0,90 %	0,65 %	0,70 %	0,75 %
Croissance équilibrée canadienne	1,15 %	1,30 %	1,44 %	0,80 %	0,95 %	1,15 %
Équilibré d'actions canadiennes	1,20 %	1,24 %	1,39 %	0,90 %	1,05 %	1,25 %
Revenu stratégique	1,15 %	1,44 %	1,50 %	0,85 %	1,00 %	1,20 %
Équilibré d'excellence canadienne	1,40 %	1,54 %	1,69 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Équilibré de valeur canadienne	1,25 %	1,45 %	1,59 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Revenu stratégique mondial	1,15 %	1,35 %	1,50 %	0,95 %	1,10 %	1,30 %
Mondial équilibré	1,30 %	1,50 %	1,64 %	1,10 %	1,25 %	1,45 %
Fonds d'actions canadiennes						
Portefeuille d'actions canadiennes	1,35 %	1,69 %	2,02 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Croissance canadienne	1,25 %	1,40 %	1,72 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Actions canadiennes socialement responsable	1,25 %	1,45 %	1,78 %	0,85 %	1,05 %	1,35 %
Croissance principalement canadienne	1,45 %	1,55 %	1,92 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Titres canadiennes	1,40 %	1,68 %	1,96 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Indice-actions	1,05 %	1,19 %	1,52 %	0,75 %	0,95 %	1,25 %
Actions principalement du Canada	1,45 %	1,54 %	1,87 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %
Valeur principalement canadienne	1,35 %	1,54 %	1,88 %	1,00 %	1,20 %	1,50 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Valeur canadienne	1,45 %	1,65 %	1,95 %	1,10 %	1,30 %	1,60 %
Dividendes canadiens de base	1,20 %	1,30 %	1,60 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes principalement canadiens	1,20 %	1,30 %	1,63 %	0,80 %	1,00 %	1,30 %
Dividendes canadiens	1,30 %	1,45 %	1,78 %	0,95 %	1,15 %	1,45 %
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	1,35 %	1,55 %	1,93 %	0,95 %	1,15 %	1,50 %
Croissance de petites capitalisations canadiennes	1,55 %	1,90 %	2,20 %	1,15 %	1,35 %	1,65 %
Fonds spécialisés canadiens et autres fonds						
Immobilier	1,60 %	1,69 %	2,09 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %
Fonds nord-américains						
Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales	1,41 %	1,59 %	1,98 %	1,10 %	1,30 %	1,65 %
Science et technologie	1,55 %	1,67 %	2,22 %	1,10 %	1,40 %	1,90 %
Fonds d'actions étrangères						
Portefeuille d'actions mondiales	1,55 %	1,85 %	2,42 %	1,15 %	1,45 %	1,85 %
Actions mondiales à faible volatilité	1,45 %	1,59 %	1,93 %	1,05 %	1,25 %	1,55 %
Actions étrangères	1,50 %	1,65 %	2,12 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Actions mondiales toutes capitalisations	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,30 %	1,65 %
Dividendes mondiaux	1,40 %	1,55 %	1,80 %	1,00 %	1,25 %	1,55 %
Actions américaines à faible volatilité	1,40 %	1,55 %	1,80 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Croissance des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Actions de valeur des États-Unis	1,30 %	1,50 %	1,75 %	0,90 %	1,15 %	1,50 %
Valeur américaine	1,50 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Dividendes américains	1,25 %	1,45 %	1,70 %	0,85 %	1,10 %	1,45 %
Croissance moyennes capitalisations américaines	1,40 %	1,70 %	2,09 %	0,95 %	1,20 %	1,60 %
Actions EAEO	1,50 %	1,70 %	2,10 %	1,05 %	1,30 %	1,70 %
Actions internationales	1,45 %	1,65 %	2,03 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Titres internationaux	1,50 %	1,70 %	2,09 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %
Croissance internationale	1,60 %	1,84 %	2,22 %	1,15 %	1,50 %	1,95 %
Fonds spécialisés étrangers et autres fonds						
Mondiales d'infrastructures	1,50 %	1,80 %	2,10 %	1,10 %	1,40 %	1,80 %

Nom du fonds distinct	Série Partenaire Option avec frais d'acquisition			Série privilégiée Partenaire Option avec frais d'acquisition		
	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100	Police avec garantie de 75/75	Police avec garantie de 75/100	Police avec garantie de 100/100
Actions européennes	1,45 %	1,65 %	1,90 %	1,05 %	1,35 %	1,75 %
Actions Extrême-Orient	1,60 %	1,80 %	2,10 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Actions de marchés émergents	1,80 %	2,00 %	2,30 %	1,15 %	1,55 %	1,95 %
Ressources mondiales	1,60 %	1,80 %	2,15 %	1,20 %	1,35 %	1,70 %

Rabais sur les frais de gestion de placement

Un rabais sur les frais de gestion de placement s'applique automatiquement une fois certaines conditions satisfaites. Les critères d'admissibilité, indiqués ci-après, varient selon la série que vous détenez : série standard, série Partenaire, série privilégiée 1 ou série privilégiée Partenaire.

Vous recevez le rabais sur les frais de gestion de placement lorsque vous y devenez admissible. Ce rabais est appliqué s'il excède le seuil minimal établi dans nos règles administratives alors en vigueur. Si le montant du rabais est inférieur au seuil, le rabais continuera de courir jusqu'à la prochaine date de versement des rabais sur les frais.

Le rabais sur les frais de gestion de placement est calculé quotidiennement et attribué sous forme d'unités additionnelles à chaque fonds distinct applicable à la fin de chaque trimestre, ou lorsqu'une substitution ou un rachat complet a lieu. Il ne vous sera pas versé en espèces et n'inclura pas de rabais sur les taxes perçues et remises au gouvernement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique Considérations fiscales. Lorsque les unités additionnelles sont affectées à l'option avec frais d'acquisition différés ou à l'option avec frais d'acquisition différés réduits, vous n'aurez pas à payer de frais de rachat lorsque vous demanderez le rachat de ces unités plus tard. Ni les garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès ni les valeurs aux termes de l'option de garantie de revenu viager ne seront augmentées par cette attribution d'unités additionnelles.

Nous pouvons augmenter ou réduire les montants indiqués ci-après, modifier la définition des avoirs admissibles ou autrement modifier ou éliminer l'attribution de rabais sur les frais de gestion de placement, à notre seule discrétion et sans vous en aviser au préalable.

Les critères pour chacune des séries sont définis dans les sections suivantes.

Série standard et série Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série standard ou de la série Partenaire, vous devez détenir plus de 100 000 $ d'avoirs admissibles pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Aux fins de l'application de ce rabais, le propriétaire de police principal des avoirs admissibles doit être le même. Les avoirs admissibles peuvent inclure les polices détenues conjointement (par vous, votre conjoint, vos parents ou vos enfants résidant à la même adresse). Les polices détenues conjointement sont uniquement incluses lorsque les consentements nécessaires ont été obtenus conformément à nos pratiques administratives alors en vigueur. Les actifs de polices détenues conjointement peuvent faire l'objet d'un seul regroupement. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Si nous déterminons que vous êtes admissible à un rabais sur les frais de gestion de placement, nous calculerons ce dernier conformément à la procédure décrite dans nos règles administratives alors en vigueur. La procédure actuelle est présentée ci-dessous.

D'abord, nous calculerons la valeur de tous vos avoirs admissibles. Nous calculerons ensuite le pourcentage de la valeur de vos avoirs admissibles se situant dans chacune des tranches suivantes :

Tranche	Inclut cette portion de vos avoirs admissibles
1	La première tranche de 100 000 $ (c.-à-d. la valeur de 0 $ à 100 000 $)
2	La valeur restante (c.-à-d. la valeur excédant 100 000 $)

Enfin, pour chaque fonds que vous détenez, nous déterminerons le rabais sur les frais de gestion de placement applicable. Pour chaque tranche, nous multiplierons le pourcentage de la valeur quotidienne de vos avoirs admissibles dans cette tranche par l'équivalent quotidien du rabais sur les frais de gestion de placement indiqué dans le tableau ci-dessous qui s'applique à cette tranche pour les fonds que vous détenez. Le rabais sur les frais de gestion de placement correspond à la somme des montants ainsi calculés.

Fonds	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 1 (moins de 100 000 $)	Valeur marchande totale des avoirs admissibles Tranche 2 (égale ou supérieure à 100 000 $)
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	0,20 %
Obligations à court terme	néant	0,10 %
Marché monétaire	néant	néant

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Valeur marchande ($)
Marché monétaire	40 000
Obligations à court terme	80 000
Équilibré d'excellence canadienne	280 000
Avoirs admissibles totaux	400 000

Dans ce cas, la valeur de vos avoirs serait répartie entre les tranches comme suit :

Tranche	Montant	% du total
1	100 000 $	25 %
2	300 000 $	75 %
Total	400 000 $	100 %

Les 25 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 1 seront exclus du calcul de votre rabais sur les frais de gestion de placement. Les 75 % de vos avoirs admissibles totaux qui se situent dans la tranche 2 serviront à calculer le taux du rabais sur les frais de gestion de placement, comme suit :

Fonds	Pourcentage des avoirs admissibles totaux se situant dans la tranche 2 (A)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement pour la tranche 2 (B)	Taux du rabais sur les frais de gestion de placement (C) = (A) x (B)
Marché monétaire	75 %	néant	néant
Obligations à court terme	75 %	0,10 %	0,075 %
Équilibré d'excellence canadienne	75 %	0,20 %	0,15 %

À la fin du trimestre, si le montant du rabais est supérieur au seuil minimal, il sera automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Série privilégiée 1 et série privilégiée Partenaire

Si vous investissez dans des fonds de la série privilégiée 1 ou de la série privilégiée Partenaire, il vous faut détenir au moins 1 000 000 $ dans un ou plusieurs produits de placement approuvés (produit admissible) pour obtenir un rabais sur les frais de gestion de placement. Les produits admissibles peuvent comprendre la présente police ou d'autres produits de placement approuvés. Demandez à votre conseiller en sécurité financière de vous fournir de plus amples précisions. Les produits admissibles doivent être détenus comme suit (collectivement appelés « avoirs totaux ») :

- En votre nom
- Au nom de votre conjoint
- Conjointement entre vous et votre conjoint
- Au nom ou en fiducie au profit des enfants à charge (enfants de moins de 25 ans habitant sous le même toit que vous)
- Au nom de vos parents (habitant sous le même toit que vous), ou
- Au nom d'une société, si vous détenez plus de 50 pour cent des actions avec droit de vote de la société

Le calcul du rabais sur les frais de gestion de placement est fondé sur les tranches d'avoirs, conformément au tableau ci-dessous.

Fonds	Avoirs totaux					
	Tranche 1 0 $ à 499 999 $	Tranche 2 500 000 $ à 999 999 $	Tranche 3 1 000 000 $ à 2 499 999 $	Tranche 4 2 500 000 $ à 4 999 999 $	Tranche 5 5 000 000 $ à 9 999 999 $	Tranche 6 10 000 000 $ et plus
Tous les fonds (sauf les fonds indiqués ci-dessous)	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,20 %
Hypothécaire	néant	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,10 %
Fonds du marché monétaire et Fonds à revenu fixe (voir le tableau des frais de gestion de placement ci-dessus) autres que Hypothécaire	néant	néant	0,05 %	0,10 %	0,15 %	0,15 %

Exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Portefeuille prudent	500 000
Total de l'actif du ménage	1 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 3 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,05
Portefeuille prudent	néant

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Autre exemple :

Supposons que vous détenez les fonds distincts suivants :

Fonds	Avoirs totaux ($)
Obligations canadiennes de base	1 000 000
Portefeuille prudent	500 000
Croissance canadienne	2 000 000
Total de l'actif du ménage	3 500 000

Dans ce cas, votre rabais serait calculé aux taux de la tranche 4 comme suit :

Fonds	Taux du rabais (%)
Obligations canadiennes de base	0,10
Portefeuille prudent	0,05
Croissance canadienne	0,05

À la fin du trimestre, le montant du rabais serait automatiquement attribué sous forme d'unités additionnelles de chaque fonds distinct.

Portefeuille prudent

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 155 125 813 $
Taux de rotation du portefeuille : 54,70 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,41	16,12	2 323 579	2,68	15,75	1 160 716	2,83	15,33	62 029
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,11	14,48	1 902 189	2,22	14,28	847 360	2,33	14,09	28 169
Partenaire : option AFA [2]	1,31	12,28	32 154	1,58	12,07	22 652	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,01	12,52	358 286	1,12	12,49	4 686	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	18,00
Revenu fixe canadien de base	16,05
Hypothécaire	11,48
Immobilier	6,73
Obligations mondiales	6,43
Revenu fixe sans contraintes	4,34
Dividendes mondiaux	2,97
Dividendes principalement canadiens	2,97
Actions étrangères	2,97
Obligations à long terme	2,97
Total	74,91
Nombre total des placements :	**24**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	51,26
Actions étrangères	21,20
Autres	10,33
Actions canadiennes	7,67
Immobilier	6,73
Liquidités et équivalents	2,88

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 213,00 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,95 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

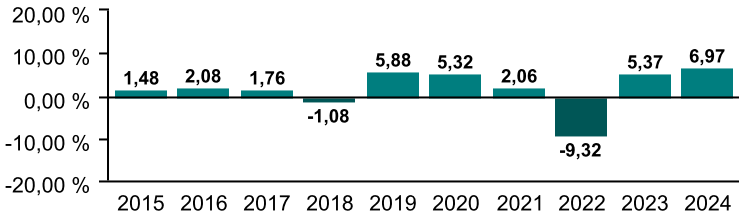

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

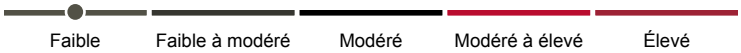

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 25 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Portefeuille prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,41	2,11	1,31	1,01	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,68	2,22	1,58	1,12	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,83	2,33	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille modéré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 175 345 552 $
Taux de rotation du portefeuille : 34,42 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,49	18,05	2 113 562	2,77	17,62	1 320 763	3,03	17,06	116 190
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,25	16,12	1 459 651	2,36	15,89	797 631	2,52	15,57	91 283
Partenaire : option AFA [2]	1,38	12,87	54 904	1,65	12,64	41 666	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,13	13,08	362 571	1,24	12,98	22 345	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	13,75
Revenu fixe canadien de base	12,35
Hypothécaire	9,27
Immobilier	7,66
Obligations mondiales	5,56
Obligations à long terme	4,52
Dividendes principalement canadiens	4,07
Croissance canadienne	4,06
Valeur principalement canadienne	4,06
Dividendes mondiaux	3,72
Total	69,02
Nombre total des placements :	**24**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	41,85
Actions étrangères	28,97
Actions canadiennes	10,44
Autres	8,64
Immobilier	7,66
Liquidités et équivalents	2,52

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 292,65 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,60 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

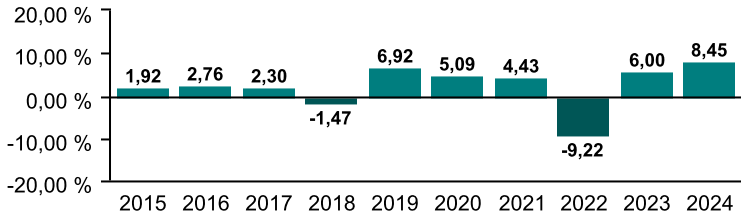

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

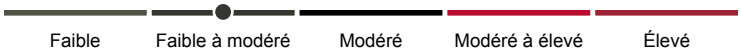

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,49	2,25	1,38	1,13	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,77	2,36	1,65	1,24	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,03	2,52	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille modéré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 356 792 482 $
Taux de rotation du portefeuille : 28,49 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	20,21	4 024 579	2,82	19,73	2 271 961	3,14	19,05	197 614
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,31	18,96	2 509 093	2,42	18,70	976 343	2,58	18,32	160 732
Partenaire : option AFA [2]	1,46	13,29	104 370	1,73	13,06	71 326	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,22	13,50	59 435	1,33	13,40	47 987	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	11,69
Revenu fixe canadien de base	9,37
Immobilier	7,74
Hypothécaire	6,71
Actions de valeur des États-Unis	5,45
Obligations mondiales	5,21
Dividendes principalement canadiens	4,92
Valeur principalement canadienne	4,92
Croissance canadienne	4,69
Croissance des États-Unis	4,64
Total	65,34
Nombre total des placements :	**24**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	38,90
Revenu fixe	30,87
Actions canadiennes	14,08
Immobilier	7,74
Autres	6,37
Liquidités et équivalents	2,11

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 409,14 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

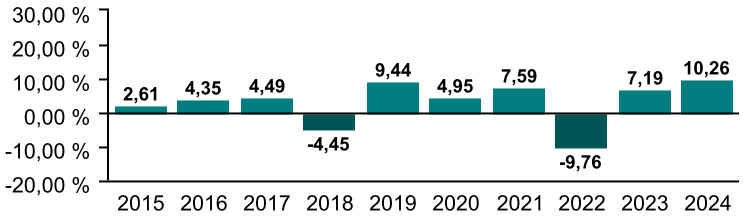

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

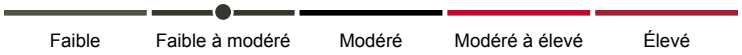

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,55	2,31	1,46	1,22	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,82	2,42	1,73	1,33	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,14	2,58	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille accéléré

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 151 927 782 $
Taux de rotation du portefeuille : 23,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,65	24,71	1 205 041	2,93	23,99	436 403	3,31	22,67	26 336
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	23,21	648 429	2,52	22,89	358 152	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,56	14,63	23 801	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	14,84	62 850	1,44	14,73	9 266	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 20 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 80 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	10,62
Immobilier	8,63
Actions de valeur des États-Unis	7,44
Dividendes principalement canadiens	6,71
Valeur principalement canadienne	6,71
Croissance canadienne	6,45
Croissance des États-Unis	6,36
Croissance américaine	5,33
Actions internationales (Setanta)	5,02
Croissance internationale	4,96
Total	68,23
Nombre total des placements :	**22**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	53,32
Actions canadiennes	19,25
Revenu fixe	14,59
Immobilier	8,63
Autres	2,94
Liquidités et équivalents	1,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 622,35 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

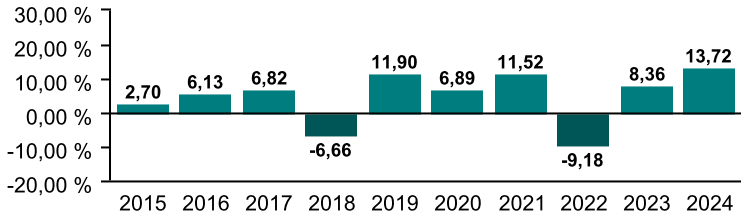

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

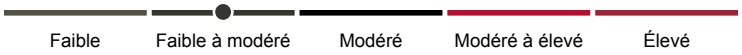

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 20 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Portefeuille accéléré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,65	2,42	1,56	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,93	2,52	--	1,44	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,31	--	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille accéléré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille énergique

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 24 septembre 1996
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 113 038 407 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,13 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,76	29,02	646 539	3,14	28,05	163 226	3,51	26,40	18 597
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,47	27,79	282 123	2,58	27,41	119 374	2,96	26,13	7 219
Partenaire : option AFA [2]	1,67	15,53	25 739	2,03	15,18	764	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	15,83	39 569	1,47	15,73	244	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Immobilier	9,57
Actions de valeur des États-Unis	8,97
Dividendes principalement canadiens	8,10
Valeur principalement canadienne	8,09
Croissance canadienne	7,78
Croissance des États-Unis	7,62
Croissance américaine	6,44
Actions internationales (Setanta)	6,29
Croissance internationale	6,22
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	5,01
Total	74,09
Nombre total des placements :	**17**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	64,11
Actions canadiennes	23,21
Immobilier	9,57
Revenu fixe	1,19
Liquidités et équivalents	1,08
Autres	0,94

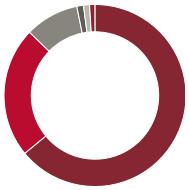

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 815,57 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

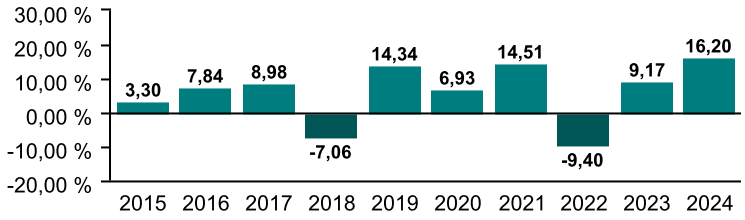

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille énergique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	2,47	1,67	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,58	2,03	1,47	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,51	2,96	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille énergique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 18 931 559 $
Taux de rotation du portefeuille : 66,30 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,38	14,62	227 387	2,65	14,30	418 813	2,81	13,94	13 158
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,09	13,21	20 589	2,20	13,02	295 274	2,31	12,85	53 318
Partenaire : option AFA [2]	1,29	11,52	30 395	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,00	11,76	1 211	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	27,54
Revenu fixe canadien de base	16,76
Hypothécaire	9,98
Revenu fixe sans contraintes	7,64
Obligations mondiales	6,99
Obligations à long terme	6,40
Immobilier	5,99
Obligations à rendement réel	2,99
Actions étrangères	2,80
Dividendes principalement canadiens	2,80
Total	89,89
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements

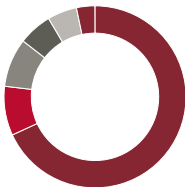

	% de l'actif
Revenu fixe	68,17
Actions étrangères	8,75
Autres	8,64
Immobilier	5,99
Actions canadiennes	5,24
Liquidités et équivalents	3,27

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 129,01 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,22 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

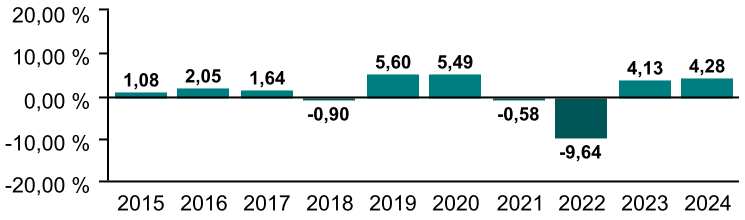

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

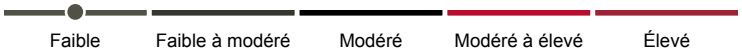

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le Portefeuille de revenu prudent. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille de revenu Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,38	2,09	1,29	1,00	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,65	2,20	--	--	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,81	2,31	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu Visio II

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 27 751 687 $
Taux de rotation du portefeuille : 42,81 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,49	16,65	323 212	2,76	16,25	278 989	2,97	15,80	6 839
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,19	15,00	78 392	2,30	14,79	122 750	2,46	14,48	15 511
Partenaire : option AFA [2]	1,36	10,31	829	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,08	12,44	1 361	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	20,61
Revenu fixe canadien de base	13,69
Hypothécaire	10,02
Immobilier	8,00
Revenu fixe sans contraintes	6,41
Obligations mondiales	5,51
Dividendes principalement canadiens	5,38
Dividendes mondiaux	5,35
Actions étrangères	5,34
Dividendes américains	5,33
Total	85,64
Nombre total des placements :	**16**

Répartition des placements

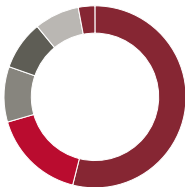

	% de l'actif
Revenu fixe	53,99
Actions étrangères	16,60
Actions canadiennes	9,84
Autres	8,69
Immobilier	8,00
Liquidités et équivalents	2,95

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 217,62 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,99 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

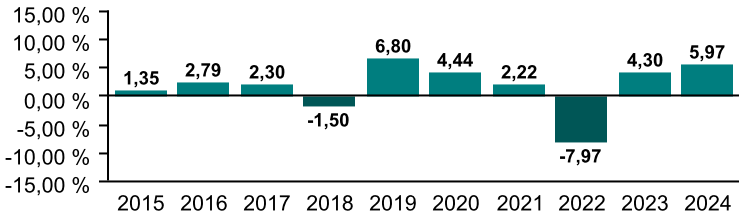

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

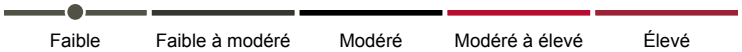

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le Portefeuille de revenu modéré. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs, et le niveau de risque est passé de « faible à modérée » à « faible ». Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille de revenu Visio II

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,49	2,19	1,36	1,08	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,76	2,30	--	--	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,97	2,46	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu Visio II

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille équilibré Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 28 242 063 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,53 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,58	19,37	231 850	2,85	18,94	474 966	3,12	18,33	31 784
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,28	17,70	98 033	2,39	17,46	156 011	2,56	17,10	40 589
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes et étrangères, mais comprend des titres à revenu fixe par l'intermédiaire du Mandat équilibré Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 30 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 50 à 70 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	14,53
Revenu fixe canadien de base	10,06
Immobilier	10,02
Actions étrangères	8,95
Dividendes principalement canadiens	8,94
Dividendes mondiaux	8,94
Dividendes américains	8,94
Hypothécaire	7,05
Croissance canadienne	6,68
Revenu fixe sans contraintes	4,22
Total	88,33
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	37,44
Actions étrangères	27,69
Actions canadiennes	16,17
Immobilier	10,02
Autres	6,18
Liquidités et équivalents	2,60

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 344,57 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,00 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

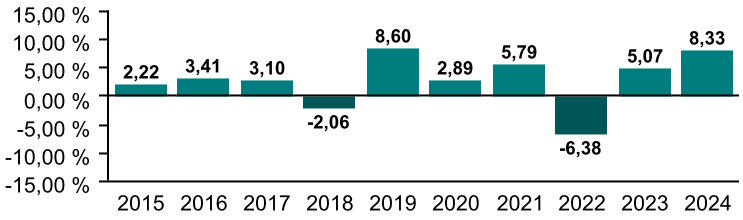

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

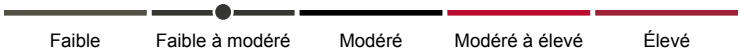

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 50 à 70 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le Portefeuille de revenu équilibré. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille équilibré Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,58	2,28	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,85	2,39	--	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,12	2,56	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille équilibré Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de croissance Visio

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 5 705 008 $
Taux de rotation du portefeuille : 25,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,66	22,10	26 470	2,93	21,58	14 507	3,32	20,28	183
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	20,69	44 689	2,53	20,41	11 199	2,80	19,72	436
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes et étrangères, mais comprend des titres à revenu fixe par l'intermédiaire du Mandat croissance Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 10 à 30 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 70 à 90 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Dividendes américains	13,10
Actions étrangères	13,07
Dividendes principalement canadiens	13,00
Dividendes mondiaux	12,89
Immobilier	9,73
Croissance canadienne	9,72
Obligations canadiennes de base Plus	8,09
Revenu fixe canadien de base	5,58
Hypothécaire	4,07
Valeur principalement canadienne	3,24
Total	92,49
Nombre total des placements :	**15**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	40,24
Actions canadiennes	23,39
Revenu fixe	20,81
Immobilier	9,73
Autres	3,65
Liquidités et équivalents	2,29

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 482,43 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,02 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

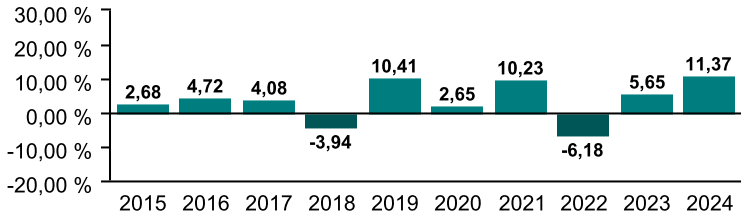

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

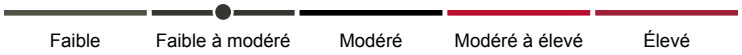

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 70 à 90 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le Portefeuille de revenu accéléré. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Portefeuille de croissance Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,42	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,93	2,53	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	2,80	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de croissance Visio

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille durable prudent

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 11 615 345 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,23 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,15	16,53	32 161	2,43	16,17	36 664	2,65	15,62	49 356
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,91	17,66	27 582	2,02	17,33	18 607	2,13	16,92	53 543
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,60	12,33	602	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	12,71	1 683	1,20	12,60	2 895	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et des actions de partout dans le monde par l'intermédiaire du fonds commun de placement Portefeuille durable prudent Canada Vie. Le fonds gère les placements selon une approche responsable.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	6,47
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	3,66
Billet du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2031-04-30	2,34
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2031-06-30	2,26
Secretaría General Del Tesoro Y Política Financiera, 3,55 %, 2033-10-31	1,93
Microsoft Corp.	1,52
NVIDIA Corp.	1,42
Italy, 3,85 %, 2035-02-01	1,38
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8245, 4,5 %, 2052-09-01	1,38
Ministry of Finance Japan, 1,5 %, 2043-09-20	1,32
Total	23,66
Nombre total des placements :	**832**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	68,99
Actions étrangères	29,43
Autres	0,86
Liquidités et équivalents	0,72
Actions canadiennes	0,01

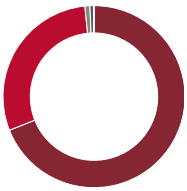

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 289,02 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,57 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

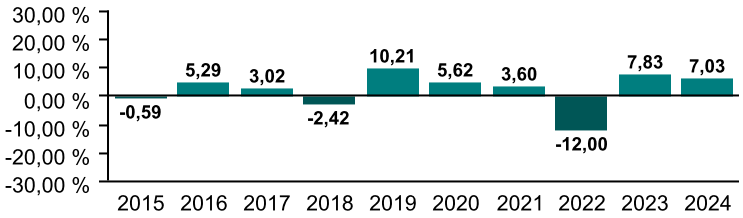

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

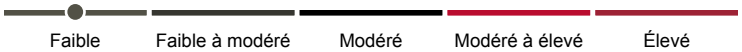

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui souhaite investir dans un portefeuille qui adopte une approche responsable en matière de placement et qui recherche un revenu et un capital à long terme, à moyen ou à long terme, avec une exposition aux obligations et aux actions mondiales et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, les taux d'intérêt et le cours des actions, qui peuvent augmenter ou diminuer en peu de temps, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2021, les responsabilités de gestion de portefeuille sont passées de Sentry Investments à JP Morgan Asset Management (Canada) Inc. Depuis novembre 2016, Sentry Investissements Inc. assume la responsabilité de la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. De plus, l'objectif de placement a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes, mais plutôt dans des titres à revenu fixe et des actions de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Portefeuille durable prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,15	1,91	--	1,09	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,43	2,02	1,60	1,20	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,65	2,13	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille durable prudent

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 9 566 387 $
Taux de rotation du portefeuille : 73,95 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,45	16,24	177 892	2,50	16,11	182 933	2,65	15,74	1 803
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,99	15,40	98 783	2,05	15,29	78 447	2,22	14,98	4 650
Partenaire : option AFA [2]	1,34	12,45	9 532	1,38	12,42	656	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,89	12,82	9 414	0,94	12,77	1 479	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	70,38
Dividendes principalement canadiens	4,45
Actions canadiennes (Mackenzie)	4,44
Dividendes canadiens de base	4,44
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	4,42
Indice-actions américain (Mackenzie)	2,98
Actions mondiales toutes capitalisations	2,97
Actions EAEO	2,97
Croissance des États-Unis	1,48
Valeur américaine	1,47
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

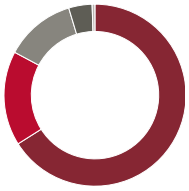

	% de l'actif
Revenu fixe	66,03
Actions canadiennes	16,78
Actions étrangères	12,54
Liquidités et équivalents	4,15
Autres	0,50

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 252,36 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

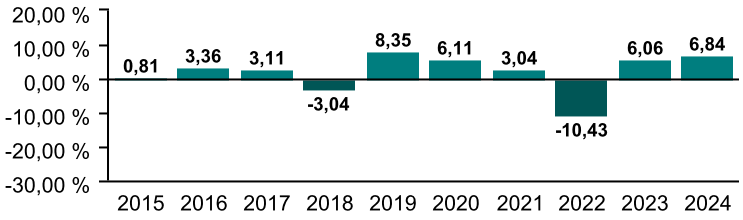

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

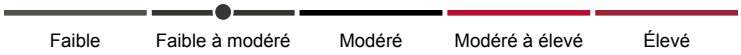

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,45	1,99	1,34	0,89	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	2,50	2,05	1,38	0,94	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	2,65	2,22	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance prudent géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 2 053 936 $
Taux de rotation du portefeuille : 0,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,69	16,37	25 783	2,74	16,27	53 434	2,90	15,93	3 757
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,09	16,10	6 467	2,15	15,99	31 133	2,32	15,66	3 108
Partenaire : option AFA [2]	1,59	12,43	4 176	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	65,46
Titres canadiennes	15,51
Actions mondiales (Franklin Templeton)	10,40
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,16
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,47
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements

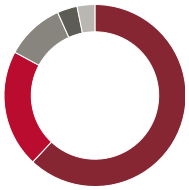

	% de l'actif
Revenu fixe	61,98
Actions canadiennes	20,90
Autres	10,39
Actions étrangères	3,56
Liquidités et équivalents	3,16

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 250,39 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,26 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

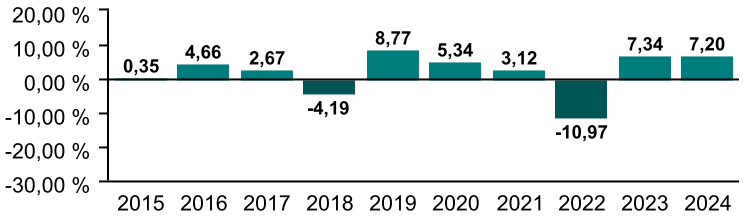

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

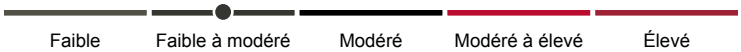

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,69	2,09	1,59	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,74	2,15	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,90	2,32	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Mackenzie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 6 847 374 $
Taux de rotation du portefeuille : 66,24 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,76	16,89	138 445	2,82	16,74	22 216	2,97	16,35	314
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,14	16,32	101 805	2,20	16,20	6 888	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	65,30
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	15,66
Actions internationales (Mackenzie)	5,23
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,20
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	5,15
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,46
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

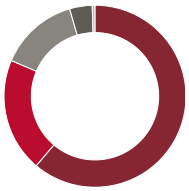

	% de l'actif
Revenu fixe	61,17
Actions canadiennes	20,25
Actions étrangères	14,09
Liquidités et équivalents	4,00
Autres	0,49

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 306,81 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,71 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

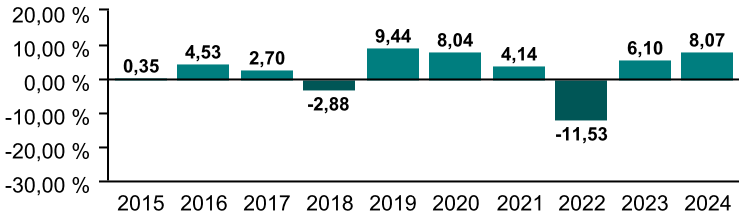

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

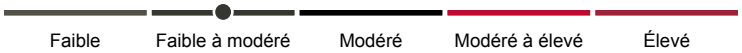

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	2,14	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,82	2,20	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,97	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu modéré Fidelity

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 4 547 753 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,45 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,86	16,75	102 953	2,92	16,62	14 156	3,08	16,24	2 663
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	16,44	61 975	2,31	16,32	41 333	2,49	15,99	1 700
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,78	12,76	5 162	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 65 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 35 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	65,42
Actions canadiennes (Fidelity)	15,49
Actions américaines (Fidelity)	5,23
Actions internationales (Fidelity)	5,19
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,18
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

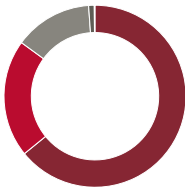

	% de l'actif
Revenu fixe	64,99
Actions canadiennes	21,17
Actions étrangères	14,03
Liquidités et équivalents	1,01
Autres	0,12

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 295,83 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

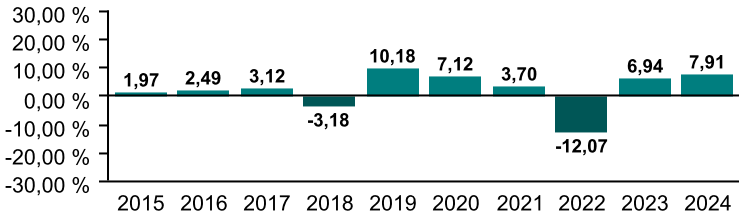

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

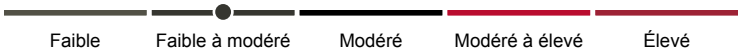

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 35 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,86	2,26	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,92	2,31	1,78	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,08	2,49	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Modéré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 10 465 439 $
Taux de rotation du portefeuille : 67,31 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,62	17,59	232 502	2,67	17,51	125 077	2,83	17,08	5 837
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,11	16,97	211 160	2,16	16,85	13 692	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,97	13,40	10 691	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	60,42
Dividendes principalement canadiens	5,95
Dividendes canadiens de base	5,95
Actions canadiennes (Mackenzie)	5,93
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	5,92
Indice-actions américain (Mackenzie)	3,97
Actions mondiales toutes capitalisations	3,96
Actions EAEO	3,95
Valeur américaine	1,98
Croissance des États-Unis	1,97
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

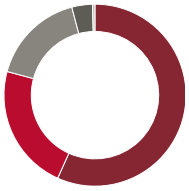

	% de l'actif
Revenu fixe	56,74
Actions canadiennes	22,45
Actions étrangères	16,72
Liquidités et équivalents	3,66
Autres	0,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 325,72 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,86 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

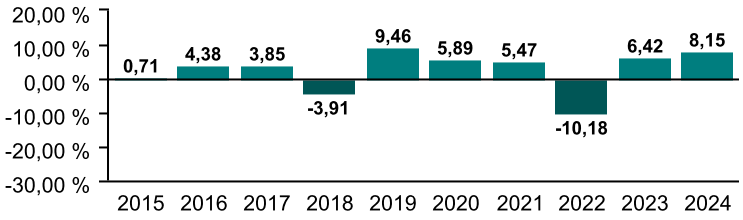

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

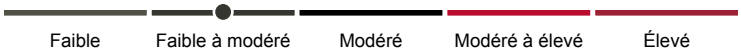

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Modéré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,62	2,11	--	0,97	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,67	2,16	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,83	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Modéré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 5 706 293 $
Taux de rotation du portefeuille : 10,45 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,74	17,99	34 848	2,80	17,93	70 886	2,95	17,53	38 223
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,16	17,72	45 232	2,21	17,60	60 563	2,38	17,24	66 751
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	55,18
Titres canadiennes	20,17
Actions mondiales (Franklin Templeton)	13,42
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,71
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,52
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements

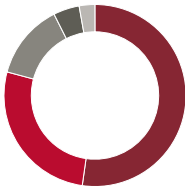

	% de l'actif
Revenu fixe	52,25
Actions canadiennes	26,92
Autres	13,41
Actions étrangères	4,63
Liquidités et équivalents	2,79

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 326,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,86 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

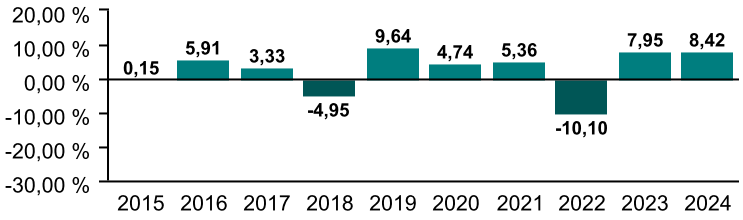

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

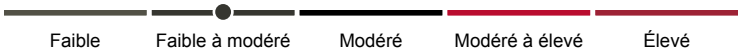

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,74	2,16	--	--	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,80	2,21	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,95	2,38	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Mackenzie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 2 661 235 $
Taux de rotation du portefeuille : 57,96 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,76	18,30	20 822	2,82	18,17	119 629	2,95	17,89	146
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	--	--	--	2,24	17,94	3 842	2,40	17,57	1 326
Partenaire : option AFA [2]	1,69	13,68	791	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	14,25	69	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	55,41
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	20,05
Actions internationales (Mackenzie)	6,76
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	6,67
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,63
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,48
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

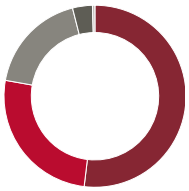

	% de l'actif
Revenu fixe	51,91
Actions canadiennes	25,90
Actions étrangères	18,22
Liquidités et équivalents	3,54
Autres	0,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 410,91 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

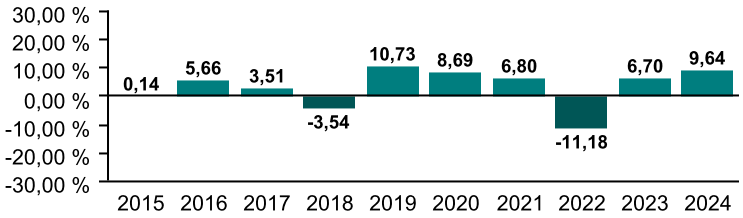

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

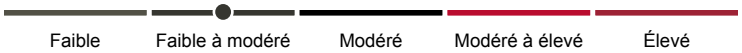

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	--	1,69	1,10	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	2,82	2,24	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	2,95	2,40	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Fidelity

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 6 773 192 $
Taux de rotation du portefeuille : 8,11 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,00	18,10	112 797	3,04	18,00	103 337	3,21	17,59	26 240
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	18,13	12 556	2,45	17,94	35 519	2,62	17,56	83 124
Partenaire : option AFA [2]	1,88	13,44	823	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	13,97	405	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	55,48
Actions canadiennes (Fidelity)	19,84
Actions américaines (Fidelity)	6,79
Actions internationales (Fidelity)	6,71
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	6,66
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,52
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	55,11
Actions canadiennes	27,14
Actions étrangères	18,18
Liquidités et équivalents	0,98
Autres	0,15

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 380,69 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

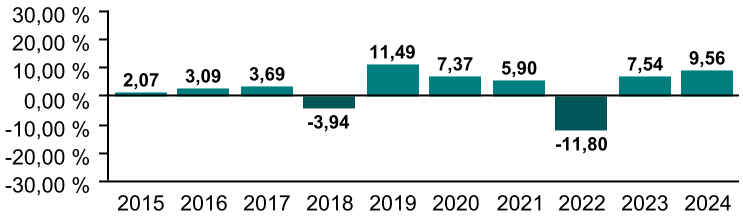

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

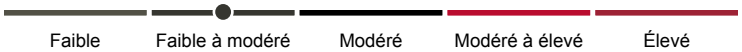

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,00	2,39	1,88	1,27	s.o.	s.o.	0,70
75 / 100	3,04	2,45	--	--	0,11	s.o.	0,70
100 / 100	3,21	2,62	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 10 672 825 $
Taux de rotation du portefeuille : 48,31 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,68	19,33	167 738	2,73	19,17	267 987	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,12	18,73	1 049	2,17	18,68	116 604	2,34	18,22	2 717
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, des actions canadiennes et des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	50,50
Dividendes principalement canadiens	7,43
Actions canadiennes (Mackenzie)	7,42
Dividendes canadiens de base	7,41
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	7,39
Indice-actions américain (Mackenzie)	4,99
Actions mondiales toutes capitalisations	4,97
Actions EAEO	4,97
Croissance des États-Unis	2,48
Valeur américaine	2,44
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

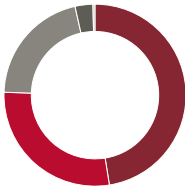

	% de l'actif
Revenu fixe	47,48
Actions canadiennes	28,03
Actions étrangères	20,96
Liquidités et équivalents	3,17
Autres	0,36

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 406,01 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,47 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

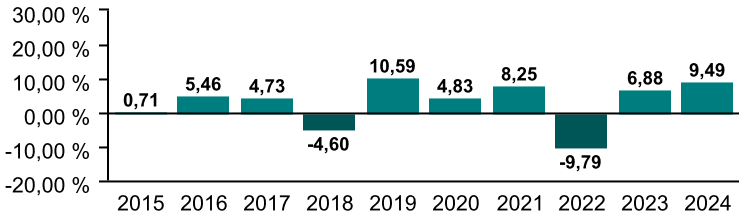

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

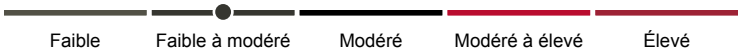

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds constitué en parts égales de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,68	2,12	--	--	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,73	2,17	--	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	--	2,34	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance modéré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 3 734 758 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,61 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,83	19,64	20 160	2,89	19,55	64 759	3,05	19,10	6 649
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	19,38	9 990	2,32	19,24	51 338	2,48	18,85	16 979
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe (Franklin Templeton)	45,15
Titres canadiennes	24,74
Actions mondiales (Franklin Templeton)	16,40
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,22
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**5**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	42,75
Actions canadiennes	32,81
Autres	16,39
Actions étrangères	5,62
Liquidités et équivalents	2,43

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 399,83 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

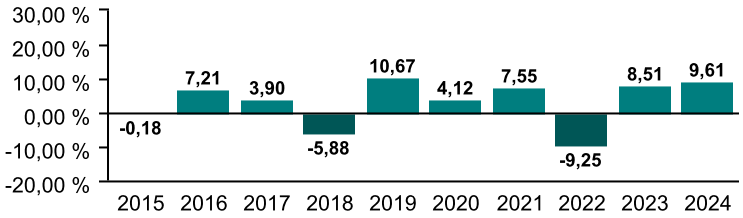

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

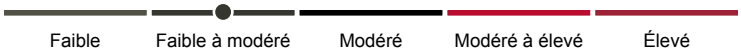

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Franklin Templeton

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,83	2,26	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,89	2,32	--	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,05	2,48	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Franklin Templeton

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Mackenzie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 4 808 937 $
Taux de rotation du portefeuille : 55,59 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,99	19,85	28 022	3,04	19,72	12 089	3,21	19,27	3 714
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	19,61	100 700	2,45	19,49	2 192	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,91	14,26	2 108	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	45,45
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	24,45
Actions internationales (Mackenzie)	8,28
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,19
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,09
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,54
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	42,58
Actions canadiennes	31,60
Actions étrangères	22,39
Liquidités et équivalents	3,07
Autres	0,37

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 492,44 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,09 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

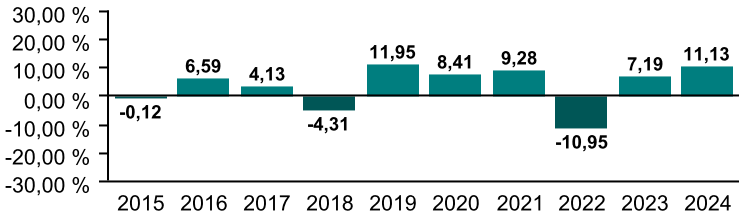

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

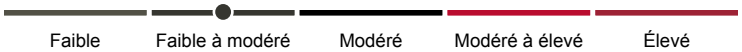

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	2,40	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,04	2,45	1,91	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,21	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu équilibré Fidelity

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 12 341 373 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,03	20,07	159 605	3,09	19,94	186 411	3,24	19,45	18 597
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	20,21	113 359	2,49	20,07	27 573	2,66	19,65	51 345
Partenaire : option AFA [2]	1,91	14,19	1 932	1,97	14,14	5 596	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,38	14,69	4 618	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 55 pour cent de son actif à des actions et 45 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes (Fidelity)	45,07
Actions canadiennes (Fidelity)	24,73
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,26
Actions américaines (Fidelity)	8,25
Actions internationales (Fidelity)	8,20
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,49
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

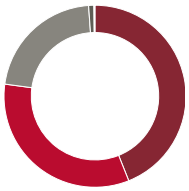

	% de l'actif
Revenu fixe	44,77
Actions canadiennes	33,79
Actions étrangères	22,14
Liquidités et équivalents	0,95
Autres	0,19

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 493,20 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,09 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

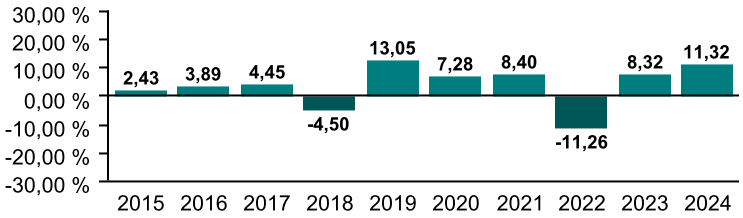

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

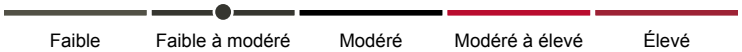

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 45 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Revenu équilibré Fidelity

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,03	2,44	1,91	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,09	2,49	1,97	1,38	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,24	2,66	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu équilibré Fidelity

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 54 135 548 $
Taux de rotation du portefeuille : 41,73 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,70	21,36	662 694	2,75	21,21	1 423 329	2,91	20,79	27 923
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,11	20,95	130 611	2,17	20,81	187 942	2,33	20,38	42 124
Partenaire : option AFA [2]	1,61	14,07	2 301	1,67	14,02	4 333	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,03	14,61	24 689	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	40,44
Dividendes principalement canadiens	8,96
Dividendes canadiens de base	8,95
Actions canadiennes (Mackenzie)	8,91
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,88
Indice-actions américain (Mackenzie)	5,99
Actions mondiales toutes capitalisations	5,97
Actions EAEO	5,97
Croissance des États-Unis	2,97
Valeur américaine	2,96
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

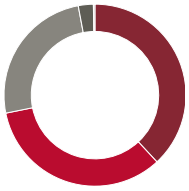

	% de l'actif
Revenu fixe	38,09
Actions canadiennes	33,75
Actions étrangères	25,20
Liquidités et équivalents	2,67
Autres	0,28

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 510,74 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

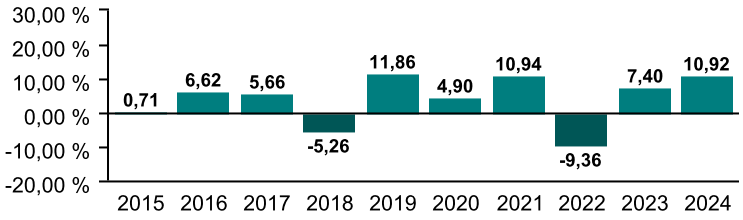

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

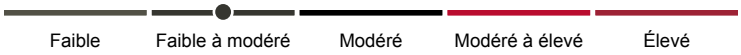

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,11	1,61	1,03	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,75	2,17	1,67	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,91	2,33	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré Mackenzie

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 4 652 150 $
Taux de rotation du portefeuille : 50,52 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,11	20,29	28 404	3,16	20,10	87 706	3,32	19,65	30 322
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,53	20,28	10 957	2,59	20,14	3 752	2,75	19,72	54 146
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,05	14,58	7 294	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des actions et 40 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	40,42
Valeur toutes capitalisations canadiennes (Mackenzie)	26,78
Actions internationales (Mackenzie)	9,04
Grandes capitalisations américaines (Mackenzie)	8,92
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	8,83
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,01
Total	100,00
Nombre total des placements :	**6**

Répartition des placements

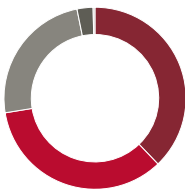

	% de l'actif
Revenu fixe	37,86
Actions canadiennes	34,57
Actions étrangères	24,39
Liquidités et équivalents	2,84
Autres	0,33

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 529,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

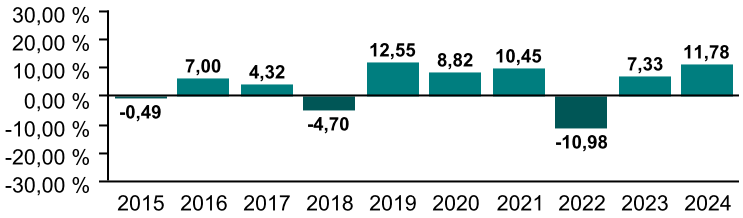

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

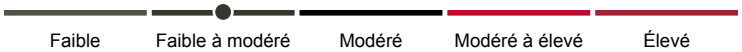

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Équilibré Mackenzie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,11	2,53	--	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	3,16	2,59	2,05	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,32	2,75	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré Mackenzie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée

Valeur totale du fonds : 45 446 785 $
Taux de rotation du portefeuille : 34,27 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,87	23,07	585 072	2,93	22,86	1 088 095	3,08	22,28	17 511
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,27	22,79	101 586	2,33	22,63	130 492	2,50	22,16	16 821
Partenaire : option AFA [2]	1,76	14,60	12 095	1,82	14,55	14 218	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes, des actions étrangères et des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des actions et 30 pour cent à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	30,29
Dividendes principalement canadiens	10,50
Dividendes canadiens de base	10,50
Actions canadiennes (Mackenzie)	10,46
Ind.-act. gr. cap. can. (Mackenzie)	10,44
Actions mondiales toutes capitalisations	6,96
Indice-actions américain (Mackenzie)	6,96
Actions EAEO	6,95
Valeur américaine	3,48
Croissance des États-Unis	3,46
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

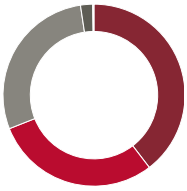

	% de l'actif
Actions canadiennes	39,61
Actions étrangères	29,39
Revenu fixe	28,62
Liquidités et équivalents	2,17
Autres	0,21

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 591,34 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

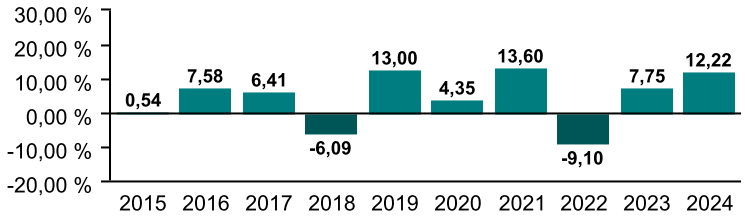

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

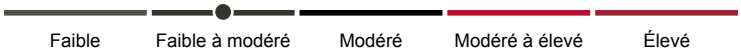

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un fonds constitué de fonds à revenu fixe et de fonds d'actions, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,87	2,27	1,76	--	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,93	2,33	1,82	--	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	3,08	2,50	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibré Plus géré par l'équipe principale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Marché monétaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 109 905 529 $
Taux de rotation du portefeuille : 30,53 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,34	11,06	971 331	1,34	11,06	890 106	1,39	11,04	125 987
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	0,99	11,31	725 797	1,05	11,26	883 476	1,10	11,23	39 402
Partenaire : option AFA [2]	1,07	11,16	13 551	1,07	11,16	24 058	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,72	11,32	2 053	0,77	11,30	860	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque de Montréal, 2,37 %, 2025-02-03	4,61
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 2025-06-27	4,53
Bank of Nova Scotia (The) note à taux variable, 2025-03-24	3,63
Banque Nationale du Canada, 2025-10-20	3,63
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2025-01-24	3,63
Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, 2,17 %, 2025-06-23	3,36
Toyota Crédit Canada Inc., 2,11 %, 2025-02-26	2,87
407 International Inc., 1,8 %, 2025-05-22	2,44
Athene Global Funding, 3,13 %, 2025-03-10	2,41
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 2025-01-14	2,30
Total	33,39
Nombre total des placements :	**93**

Répartition des placements

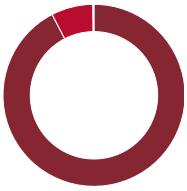

	% de l'actif
Revenu fixe	92,41
Autres	7,40
Liquidités et équivalents	0,19

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 099,76 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.

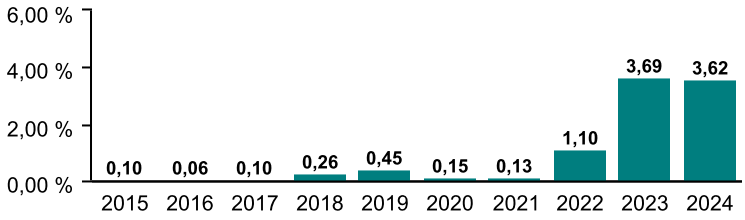

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

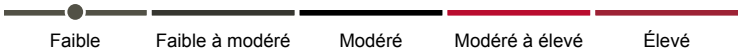

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,34	0,99	1,07	0,72	s.o.	s.o.	0,50
75 / 100	1,34	1,05	1,07	0,77	0,11	s.o.	0,50
100 / 100	1,39	1,10	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Marché monétaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 19 606 865 $
Taux de rotation du portefeuille : 61,01 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,16	12,33	237 995	2,27	12,19	187 783	2,54	11,93	14 082
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,58	11,74	155 493	1,64	11,66	134 902	1,74	11,56	11
Partenaire : option AFA [2]	1,60	10,41	9 926	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,02	10,81	14 585	1,10	10,77	609	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus	27,02
Revenu fixe canadien de base	25,03
Hypothécaire	15,03
Obligations mondiales	9,97
Obligations à long terme	9,85
Revenu fixe sans contraintes	6,99
Obligations à rendement réel	3,65
Revenu fixe indexé sur l'inflation mondiale	1,25
Crédit privé (Northleaf)	1,21
Total	100,00
Nombre total des placements :	**9**

Répartition des placements

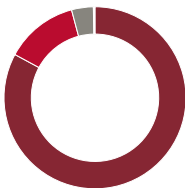

	% de l'actif
Revenu fixe	82,89
Autres	12,97
Liquidités et équivalents	3,87
Actions canadiennes	0,16
Actions étrangères	0,11

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 025,58 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,25 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

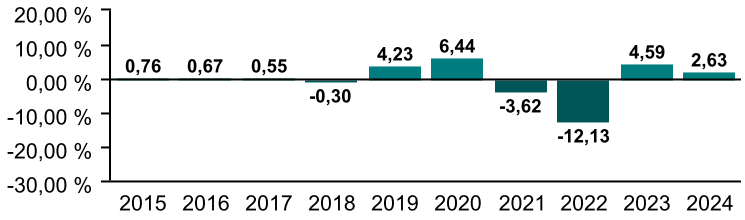

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

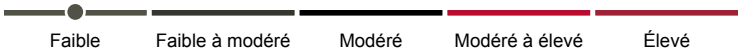

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,16	1,58	1,60	1,02	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,27	1,64	--	1,10	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,54	1,74	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille de revenu fixe diversifié

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 33 545 981 $
Taux de rotation du portefeuille : 76,70 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,98	12,62	297 830	2,03	12,43	182 693	2,09	12,32	21 381
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,40	11,67	308 092	1,45	11,59	223 591	1,57	11,43	11 068
Partenaire : option AFA [2]	1,42	10,53	32 842	1,48	10,49	7 372	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,84	10,93	28 581	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	5,46
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2025-01-15	5,21
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,20
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,67
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,63
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,37
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	2,19
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,17
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,17
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	2,04
Total	30,12
Nombre total des placements :	**386**

Répartition des placements

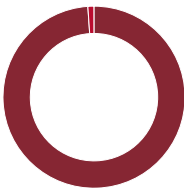

	% de l'actif
Revenu fixe	99,26
Liquidités et équivalents	1,07
Autres	-0,33

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 029,53 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

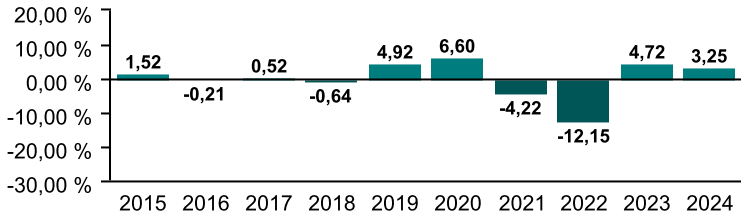

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

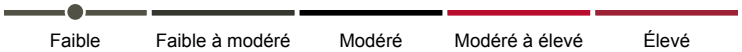

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,98	1,40	1,42	0,84	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,03	1,45	1,48	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,09	1,57	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes de base Plus

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 146 886 367 $
Taux de rotation du portefeuille : 60,36 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,97	12,81	168 072	2,08	12,68	180 849	2,19	12,53	3 548
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,39	11,81	116 547	1,45	11,73	88 519	1,55	11,63	8
Partenaire : option AFA [2]	1,41	10,56	15 322	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,84	10,88	3 956	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	5,65
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	4,10
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	3,74
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,42
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	3,01
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	2,83
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,57
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	2,14
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	2,11
Rogers Communications Inc., 5 %, 2081-12-17	1,69
Total	31,25
Nombre total des placements :	**1536**

Répartition des placements

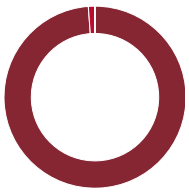

	% de l'actif
Revenu fixe	99,21
Liquidités et équivalents	1,16
Actions canadiennes	0,01
Autres	-0,37

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 032,71 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,32 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

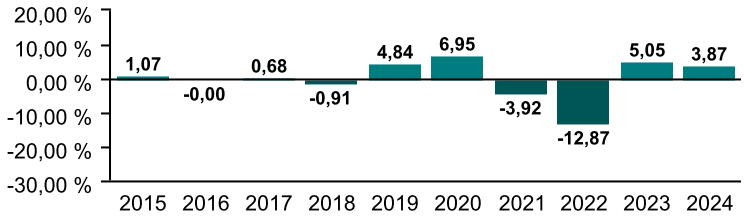

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

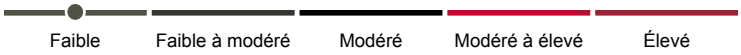

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes de base Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,97	1,39	1,41	0,84	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,08	1,45	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,19	1,55	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes de base Plus

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 91 136 156 $
Taux de rotation du portefeuille : 62,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,97	12,88	102 353	2,02	12,70	101 340	2,08	12,59	9 367
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,39	11,84	86 389	1,44	11,72	105 729	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,40	10,61	63	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,83	11,05	17 433	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	4,11
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	3,77
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,01
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	2,67
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,09
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	1,57
PSP Capital Inc., 4,25 %, 2055-12-01	1,28
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	1,27
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 2026-09-15	1,25
Province de l'Alberta , 3,1 %, 2050-06-01	1,15
Total	22,18
Nombre total des placements :	**344**

Répartition des placements

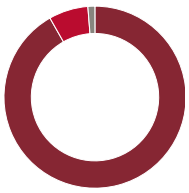

	% de l'actif
Revenu fixe	91,75
Autres	6,99
Liquidités et équivalents	1,25

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 040,76 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

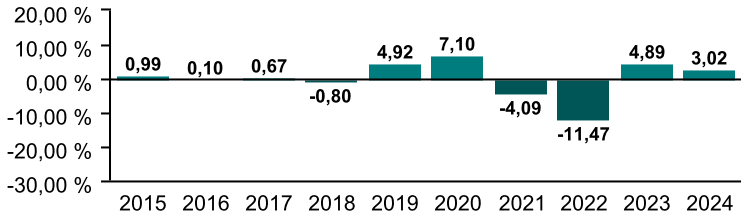

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

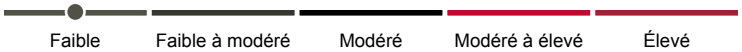

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,97	1,39	1,40	0,83	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,02	1,44	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,08	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Hypothécaire

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Valeur totale du fonds : 425 277 313 $
Taux de rotation du portefeuille : 12,76 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	12,83	158 418	2,46	12,73	154 459	2,51	12,63	12 244
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,99	11,46	136 398	2,05	11,38	87 050	2,16	11,22	3 784
Partenaire : option AFA [2]	1,30	11,19	3 262	1,34	11,16	264	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,89	11,49	4 496	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des hypothèques consenties dans les secteurs de l'immobilier résidentiel et commercial du Canada.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2025-02-27	2,33
Gouv. du Canada, 2 %, 2032-06-01	2,17
Gouv. du Canada, 0,5 %, 2030-12-01	1,72
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-06-01	1,71
Gouv. du Canada, 2025-01-30	1,64
Georgia & Seymour Properties Limited Partnership, 3,4 %, 2025-07-22	1,47
West Edmonton Mall Property Inc., 7,79 %, 2027-10-04	1,27
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-12-01	1,21
Gouv. du Canada, 2025-03-12	0,93
Broadcast Centre Trust, 7,53 %, 2027-05-01	0,26
Total	14,71
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements

	% de l'actif
Autres	85,23
Revenu fixe	14,71
Liquidités et équivalents	0,06

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 042,85 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

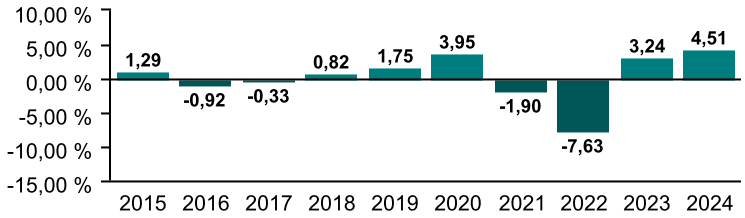

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

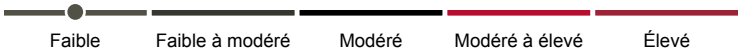

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des prêts hypothécaires, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Hypothécaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,40	1,99	1,30	0,89	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,46	2,05	1,34	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,51	2,16	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Hypothécaire

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations gouvernementales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 5 529 549 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,70 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,00	10,88	60 670	2,06	10,78	4 423	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,41	11,01	17 530	1,47	10,93	1 214	1,58	10,77	4 465
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe émis par des gouvernements canadiens.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,9 %, 2026-09-15	28,46
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	19,54
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	17,60
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,95 %, 2025-12-15	9,59
Gouv. du Canada, 4 %, 2029-03-01	5,59
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	4,40
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	3,67
Province de Québec, 2,75 %, 2027-09-01	2,79
Province du Manitoba, 2,55 %, 2026-06-02	2,02
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	1,70
Total	95,35
Nombre total des placements :	**14**

Répartition des placements

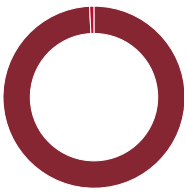

	% de l'actif
Revenu fixe	99,23
Liquidités et équivalents	0,77

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 005,50 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

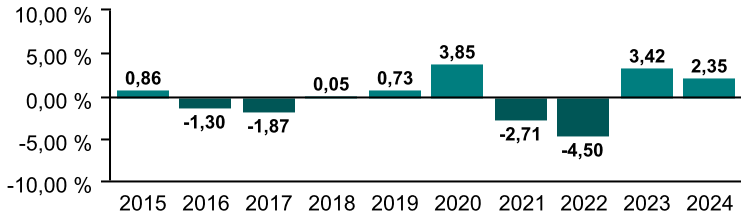

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

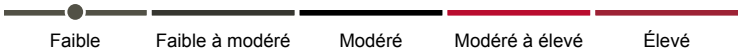

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations gouvernementales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,00	1,41	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,06	1,47	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	--	1,58	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations gouvernementales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à court terme

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 2 496 556 $
Taux de rotation du portefeuille : 54,04 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Option AFA standard [1]	1,76	10,95	43 811	1,82	10,88	32 495	1,94	10,73	191
Option AFA privilégiée 1 [1]	1,40	11,41	42 617	1,46	11,34	17 991	1,57	11,19	2 904
Partenaire : option AFA [2]	1,20	11,24	3 509	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de Québec, 2,3 %, 2029-09-01	9,36
Province de Québec, 2,75 %, 2028-09-01	8,34
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	7,85
Province de l'Ontario, 3,6 %, 2028-03-08	3,99
Gouv. du Canada R.R., 4,25 %, 2026-12-01	2,35
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,38 %, 2077-09-27	2,10
Financière Sun Life Inc., 2,8 %, 2033-11-21	1,93
Société Financière Manuvie note à taux variable, 5,41 %, 2033-03-10	1,81
Financière Sun Life Inc., 2,58 %, 2032-05-10	1,76
Toyota Crédit Canada Inc., 3,55 %, 2027-10-04	1,68
Total	41,18
Nombre total des placements :	**152**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	98,70
Liquidités et équivalents	1,25
Actions canadiennes	0,05

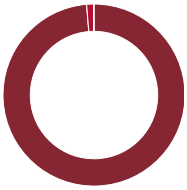

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 073,78 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,71 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

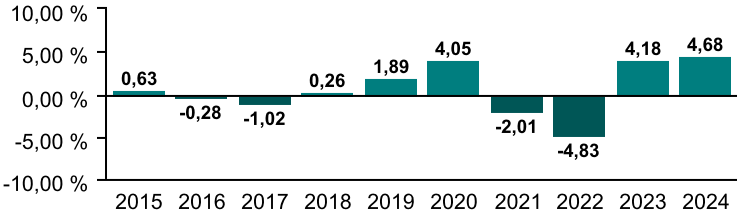

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

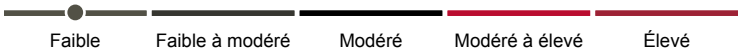

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à court terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : option AFA	Série privilégiée 1 : option AFA	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	1,76	1,40	1,20	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	1,82	1,46	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	1,94	1,57	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à long terme

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Valeur totale du fonds : 30 508 265 $
Taux de rotation du portefeuille : 42,27 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,16	11,05	32 427	2,33	10,82	26 816	2,47	10,62	198
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,60	11,76	15 404	1,76	11,55	17 740	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,61	9,31	5 662	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	3,42
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,28
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,70
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	2,15
Province de l'Ontario, 3,45 %, 2045-06-02	2,05
Province de Québec, 5 %, 2041-12-01	1,99
Province de l'Ontario, 2,9 %, 2046-12-02	1,93
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2039-06-02	1,83
Gouv. du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	1,81
Province de Québec, 3,1 %, 2051-12-01	1,62
Total	22,78
Nombre total des placements :	**173**

Répartition des placements

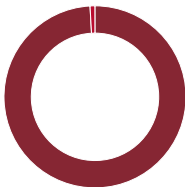

	% de l'actif
Revenu fixe	99,14
Liquidités et équivalents	0,86

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 965,55 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,35 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

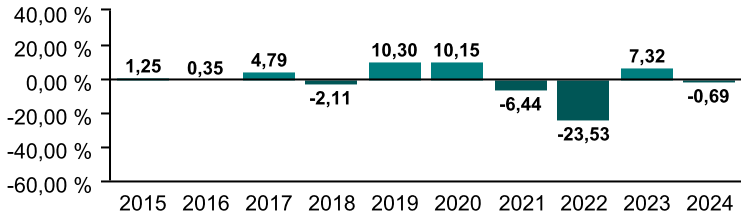

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

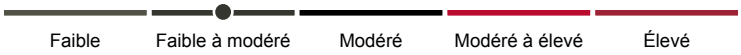

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à long terme

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,16	1,60	1,61	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,33	1,76	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,47	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à long terme

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations à rendement réel

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Valeur totale du fonds : 18 474 956 $
Taux de rotation du portefeuille : 3,79 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,06	10,21	11 973	2,34	9,95	7 441	2,49	9,78	17
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,60	10,83	5 933	--	--	--	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à rendement réel, émises par des gouvernements, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe. Les obligations à rendement réel peuvent constituer une valeur refuge.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada R.R., 4 %, 2031-12-01	13,95
Gouv. du Canada R.R., 1,5 %, 2044-12-01	12,87
Gouv. du Canada R.R., 2 %, 2041-12-01	12,31
Gouv. du Canada R.R., 1,25 %, 2047-12-01	11,59
Gouv. du Canada R.R., 3 %, 2036-12-01	10,87
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	9,07
Gouv. du Canada R.R., 4,25 %, 2026-12-01	8,97
Province de l'Ontario R.R., 2 %, 2036-12-01	7,01
Province de Québec R.R., 4,5 %, 2026-12-01	3,73
Province de Québec R.R., 4,25 %, 2031-12-01	3,34
Total	93,70
Nombre total des placements :	**12**

Répartition des placements

	% de l'actif
Revenu fixe	98,53
Liquidités et équivalents	1,47

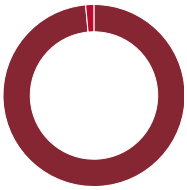

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 967,36 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,33 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

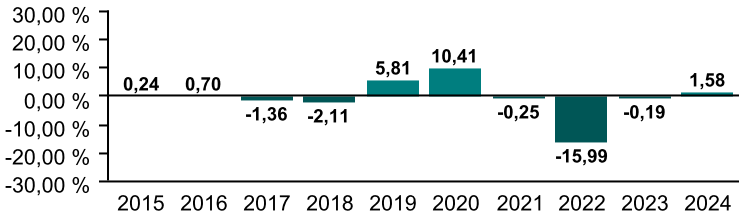

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

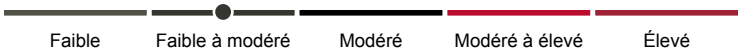

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et d'une valeur refuge. Cette personne doit être prête à assumer un risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations à rendement réel

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,06	1,60	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,34	--	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,49	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations à rendement réel

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations de sociétés canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 39 057 634 $
Taux de rotation du portefeuille : 39,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,23	11,58	440 696	2,35	11,44	151 031	2,52	11,22	13 490
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,64	12,39	210 830	1,76	12,23	187 415	1,93	12,00	1 858
Partenaire : option AFA [2]	1,67	11,12	15 314	1,78	11,04	9 736	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,08	11,54	24 016	1,20	11,44	705	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des sociétés, avec une certaine pondération en titres étrangers à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
TransCanada Trust note à taux variable, 4,2 %, 2081-03-04	3,48
ARC Resources Ltd., 3,47 %, 2031-03-10	2,98
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,38 %, 2077-09-27	2,84
AltaLink L.P., 3,99 %, 2042-06-30	2,77
Bell Canada, 5,85 %, 2032-11-10	2,35
Videotron Ltee, 4,5 %, 2030-01-15	2,28
Banque de Montréal, 2,37 %, 2025-02-03	2,06
Rogers Communications Inc., 3,8 %, 2027-03-01	2,01
Banque de Montréal, 7,33 %, 2082-11-26	1,97
Banque Royale du Canada, 2,09 %, 2030-06-30	1,94
Total	24,68
Nombre total des placements :	**154**

Répartition des placements

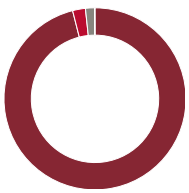

	% de l'actif
Revenu fixe	96,03
Liquidités et équivalents	2,28
Autres	1,61
Actions canadiennes	0,07

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 103,33 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,99 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

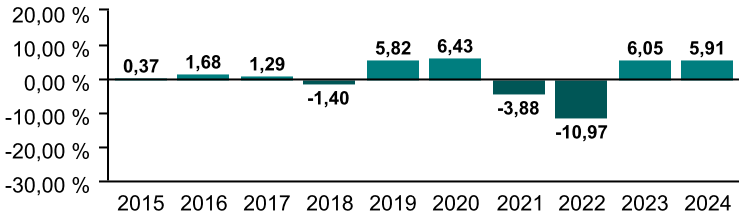

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

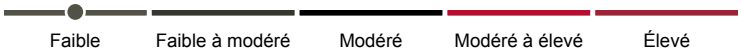

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations de sociétés canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,23	1,64	1,67	1,08	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,35	1,76	1,78	1,20	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,52	1,93	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations de sociétés canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu à taux variable

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 14 705 292 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,89 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,27	13,12	197 581	2,38	12,99	337 323	2,56	12,77	279
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,70	13,91	141 955	1,81	13,76	222 202	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,72	11,71	7 082	1,83	11,63	14 734	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,15	12,16	5 165	1,26	12,08	8 411	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct souscrit principalement des obligations à taux variable, d'émetteurs situés partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu à taux variable Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
BMO Floating Rate High Yield ETF	6,93
Timber Servicios Empresariales SA Term Loan B 1st Lien F/R	1,37
Infobip LLC, 2026-09-17	1,28
Kloeckner Pentaplast of America Inc., 2026-02-04	1,20
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,18
Specialty Pharma III Inc., 2026-04-01	1,12
TCP Sunbelt Acquisition Co. Term Loan B 1st Lien Sr F/R	0,95
Nielsen, 2027-10-11	0,91
TMC Buyer, Inc., 2030-11-01	0,91
Amneal Pharmaceuticals LLC, 2028-11-14	0,91
Total	16,75
Nombre total des placements :	**282**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	89,90
Actions canadiennes	8,53
Actions étrangères	1,23
Liquidités et équivalents	0,93
Autres	-0,58

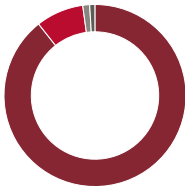

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 312,15 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,76 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

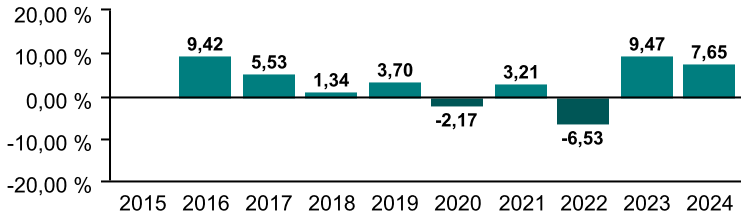

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

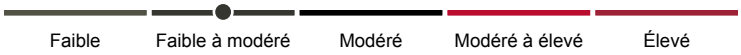

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à court ou à moyen terme, qui est à la recherche d'un revenu en intérêts et de placements dans des obligations étrangères aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Revenu à taux variable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,27	1,70	1,72	1,15	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,38	1,81	1,83	1,26	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,56	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu à taux variable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 9 542 993 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,34	13,07	210 478	2,62	12,75	88 230	2,79	12,51	10 311
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,91	13,83	129 640	2,03	13,65	104 656	2,20	13,39	23 513
Partenaire : option AFA [2]	1,76	11,90	7 846	2,05	11,69	6 658	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	12,24	6 664	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des sociétés nord-américaines, par l'intermédiaire du Fonds Mackenzie Obligations de sociétés nord-américaines.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	1,06
Keyera Corp. note à taux variable, 6,88 %, 2079-06-13	1,03
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,00
Inter Pipeline Ltd. note à taux variable, 0,07 %, 2079-03-26	0,97
Sagard Credit Partners II LP	0,91
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	0,91
TransCanada Trust, 0,05 %, 2077-05-18	0,89
Go Daddy Operating Co. LLC, 3,5 %, 2029-03-01	0,83
Rogers Communications Inc., 5,25 %, 2082-03-15	0,81
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	0,81
Total	9,22
Nombre total des placements :	**834**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	89,90
Liquidités et équivalents	4,84
Actions canadiennes	2,87
Autres	1,32
Actions étrangères	1,07

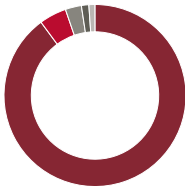

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 234,91 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,13 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

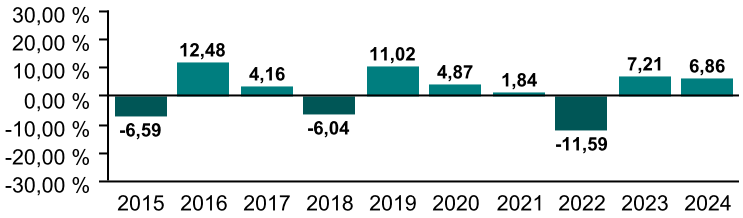

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

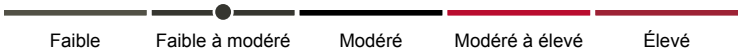

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Notes

En septembre 2019, Putnam Investments Canada ULC a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements Mackenzie. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,34	1,91	1,76	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,62	2,03	2,05	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,79	2,20	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe nord-américain à rendement élevé

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Obligations mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Brandywine Global Investment Management, LLC
Valeur totale du fonds : 56 532 290 $
Taux de rotation du portefeuille : 5,06 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,47	13,06	59 120	2,57	12,94	86 067	2,62	12,77	9 473
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,77	12,60	68 820	1,89	12,42	79 140	2,05	12,17	3 256
Partenaire : option AFA [2]	1,91	9,06	6 732	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	9,48	15 816	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés, par l'intermédiaire du Fonds privé à revenu fixe global Legg Mason / Brandywine.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
HM Treasury, 1,25 %, 2051-07-31	9,15
Federal Home Loan Mortgage Corp Participation Certificates Pool Number SD8470, 2054-10-01	6,78
Federal National Mortgage Association Guaranteed Mortgage Pass Thru Certificates Pool Number MA5389, 2054-06-01	6,76
Billet du Trésor des États-Unis note à taux variable, 2026-04-30	5,91
Mexico, 8 %, 2053-07-31	4,99
The State Treasury of the Republic of Poland, 2 %, 2036-08-25	4,94
KfW, 0,38 %, 2025-07-18	4,78
Asian Infrastructure Investment Bank, 4,88 %, 2026-09-14	4,77
Billet du Trésor des États-Unis, 2052-02-15	3,87
European Investment Bank, 1,63 %, 2025-03-14	3,33
Total	55,29
Nombre total des placements :	**57**

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	85,08
Liquidités et équivalents	14,92

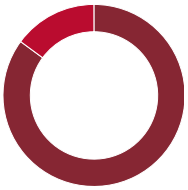

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 966,90 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.

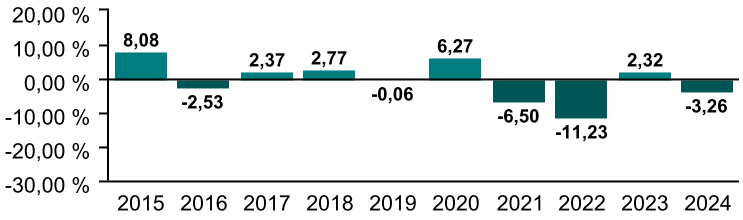

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

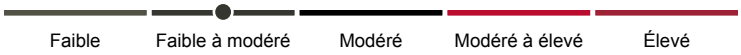

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Obligations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,47	1,77	1,91	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,57	1,89	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,62	2,05	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Obligations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe sans contraintes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 41 911 226 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,22 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,33	11,71	373 634	2,45	11,59	199 662	2,61	11,42	14 212
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	1,76	12,35	377 645	1,87	12,23	245 693	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,78	10,81	51 548	1,89	10,74	5 669	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,20	11,23	75 828	1,31	11,15	9 118	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct cherche à procurer un rendement total positif au cours d'un cycle du marché, quelle que soit la conjoncture, en investissant principalement dans les titres à revenu fixe d'émetteurs partout au monde, par l'intermédiaire du Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2054-02-15	2,37
Germany, 2,1 %, 2029-04-12	1,92
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,89
Northleaf Private Credit II LP MI 15	1,57
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2029-01-01	1,51
HM Treasury, 0,88 %, 2033-07-31	1,30
New Zealand, 4,25 %, 2034-05-15	1,25
Enbridge Inc. note à taux variable, 5,37 %, 2077-09-27	1,04
Enbridge Inc., 8,75 %, 2084-01-15	1,04
Indonesia, 6,63 %, 2034-02-15	0,97
Total	14,86
Nombre total des placements :	**1960**

Répartition des placements

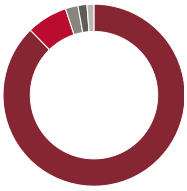

	% de l'actif
Revenu fixe	87,67
Liquidités et équivalents	7,27
Actions canadiennes	2,24
Actions étrangères	1,59
Autres	1,23

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 170,72 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,73 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

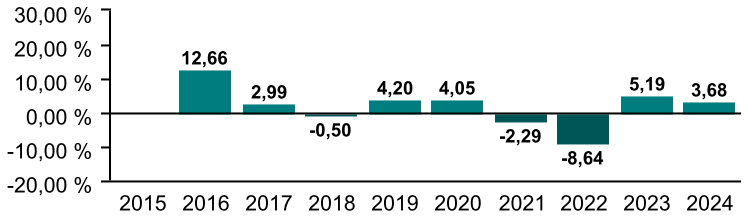

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

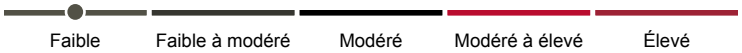

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui recherche un placement pour diversifier un portefeuille classique de placements en titres à revenu fixe et en actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds souscrit des obligations provenant de partout dans le monde, l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change entre les devises a une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe sans contraintes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,33	1,76	1,78	1,20	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,45	1,87	1,89	1,31	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,61	--	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe sans contraintes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 127 546 235 $
Taux de rotation du portefeuille : 58,09 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,20	16,40	375 788	2,25	16,25	254 913	2,31	16,11	25 378
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,01	14,68	331 995	2,06	14,58	235 599	2,12	14,38	20 638
Partenaire : option AFA [2]	1,08	12,49	51 171	1,14	12,44	26 683	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	0,89	12,64	13 104	0,95	12,59	14 561	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,89
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,81
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,72
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,18
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,11
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	1,88
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-02-06	1,83
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	1,74
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,64
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,38
Total	21,19
Nombre total des placements :	**2149**

Répartition des placements

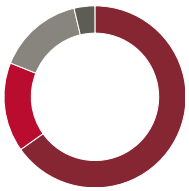

	% de l'actif
Revenu fixe	65,35
Actions étrangères	15,90
Actions canadiennes	15,30
Liquidités et équivalents	3,70
Autres	-0,23

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 253,64 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,29 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

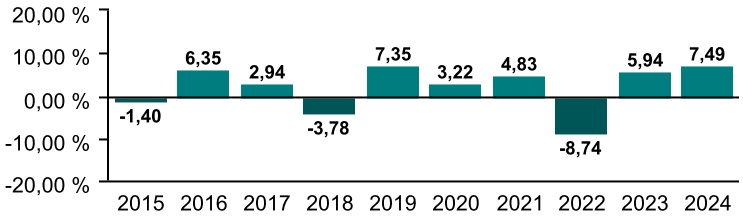

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.

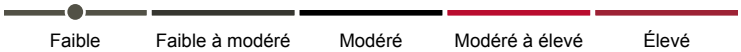

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,20	2,01	1,08	0,89	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,25	2,06	1,14	0,95	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,31	2,12	--	--	0,11	0,05	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu fixe canadien équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 31 mars 1988
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 58 707 062 $
Taux de rotation du portefeuille : 65,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,54	25,60	194 472	2,70	25,19	310 870	2,85	24,55	6 545
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,13	23,02	100 515	2,30	22,55	150 043	2,52	21,93	2 158
Partenaire : option AFA [2]	1,44	14,85	5 621	1,61	14,70	54 219	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,04	15,24	3 221	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,57
Stantec Inc.	3,19
Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs	3,02
Aon PLCCl A	3,00
Intact Financial Corporation	2,72
Microsoft Corp.	2,65
Loblaw Cos. Ltd.	2,57
Roper Technologies Inc.	2,30
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,21
Waste Connections Inc.	2,21
Total	27,46
Nombre total des placements :	**1343**

Répartition des placements

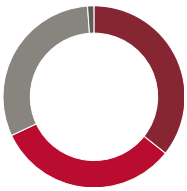

	% de l'actif
Actions canadiennes	35,79
Revenu fixe	32,52
Actions étrangères	30,95
Liquidités et équivalents	1,14
Autres	-0,40

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 630,27 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,01 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

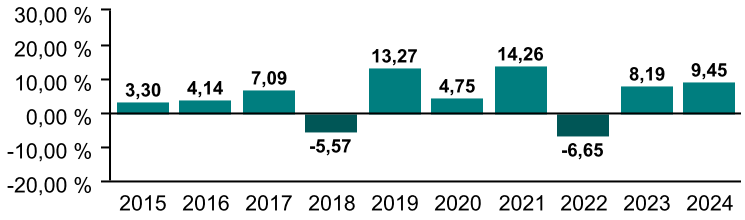

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

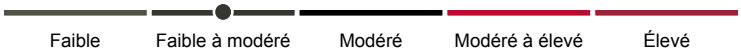

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,54	2,13	1,44	1,04	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,70	2,30	1,61	--	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	2,85	2,52	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance équilibrée canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 25 679 920 $
Taux de rotation du portefeuille : 32,29 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,61	25,32	59 668	2,65	25,18	192 568	2,82	24,54	16 344
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,26	22,67	37 671	2,42	22,20	91 034	2,64	21,59	78 662
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,55	15,11	57 132	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,16	15,50	12 385	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	3,99
Intact Financial Corporation	3,91
Restaurant Brands International Inc.	2,93
Banque Royale du Canada	2,88
Emera Inc.	2,85
Visa Inc. Com Cl A	2,84
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,74
Williams Cos. Inc. (The)	2,71
Microsoft Corp.	2,71
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,68
Total	30,24
Nombre total des placements :	**468**

Répartition des placements

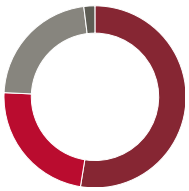

	% de l'actif
Actions canadiennes	52,59
Actions étrangères	23,18
Revenu fixe	22,31
Liquidités et équivalents	1,96

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 651,17 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

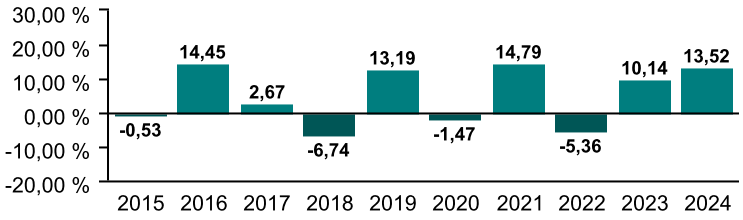

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

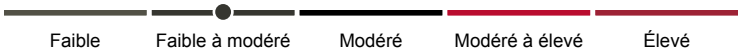

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,61	2,26	--	1,16	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,65	2,42	1,55	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,82	2,64	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 348 671 775 $
Taux de rotation du portefeuille : 27,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,57	20,70	129 454	2,89	20,30	195 443	2,96	19,83	22 435
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,22	19,40	56 221	2,38	19,00	43 278	2,61	18,48	29 479
Partenaire : option AFA [2]	1,46	14,11	1 666	1,78	13,87	5 071	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,09	14,43	239	1,27	14,27	1 759	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,44
Banque de Montréal	1,59
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,54
Microsoft Corp.	1,40
Canadian Natural Resources Ltd.	1,30
Apple Inc.	1,21
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,18
Enbridge Inc.	1,13
Financière Sun Life Inc.	1,07
Agnico-Eagle Mines Ltd.	0,96
Total	13,83
Nombre total des placements :	**2515**

Répartition des placements

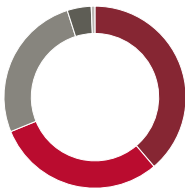

	% de l'actif
Revenu fixe	38,79
Actions canadiennes	30,04
Actions étrangères	26,24
Autres	4,27
Liquidités et équivalents	0,66

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 467,51 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,91 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

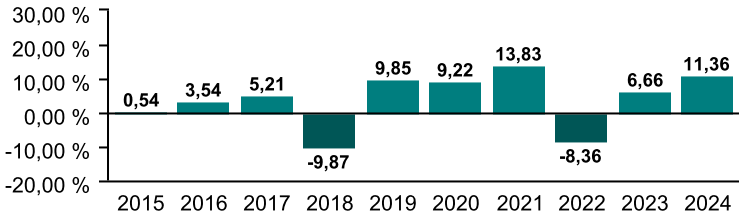

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

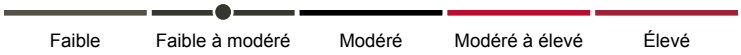

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le fonds Revenu stratégique ne sera plus offert au sein des polices assorties de la garantie de revenu viager (GRV). Toutes les primes existantes peuvent demeurer dans le fonds, sauf si vous décidez de procéder à une substitution pour passer à un fond admissible à la GRV. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,57	2,22	1,46	1,09	s.o.	s.o.	1,10
75 / 100	2,89	2,38	1,78	1,27	0,11	s.o.	1,10
100 / 100	2,96	2,61	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 32 666 785 $
Taux de rotation du portefeuille : 23,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,84	26,63	84 382	2,99	26,02	141 404	3,16	25,33	29 868
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,32	25,54	119 777	2,49	25,02	62 332	2,71	24,34	83 929
Partenaire : option AFA [2]	1,73	16,18	665	1,89	16,02	4 863	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,17
Brookfield Corporation VtgCl A	4,47
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,75
Société Financière Manuvie	2,93
Deere & Co.	2,44
UnitedHealth Group Inc.	2,25
Aon PLCCl A	2,23
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,22
Alphabet Inc. Cl A	2,16
Marriott International Inc. Cl A	2,12
Total	30,74
Nombre total des placements :	**204**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	37,15
Revenu fixe	32,67
Actions étrangères	27,97
Liquidités et équivalents	2,22

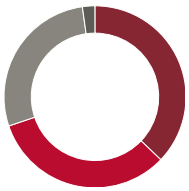

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 701,99 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

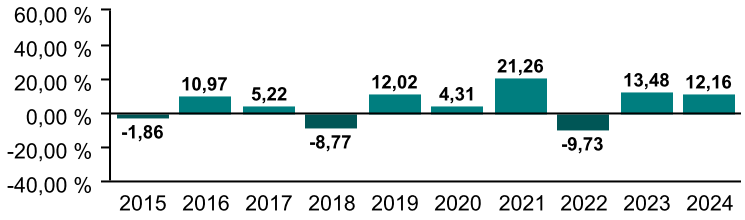

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

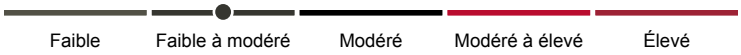

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,32	1,73	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,99	2,49	1,89	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,16	2,71	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré d'excellence canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 209 678 047 $
Taux de rotation du portefeuille : 49,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,70	26,00	1 197 211	2,93	25,46	1 739 876	3,08	24,82	21 773
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,35	23,43	861 030	2,51	22,95	737 430	2,74	22,31	88 551
Partenaire : option AFA [2]	1,59	14,68	96 757	1,81	14,47	261 705	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,23	15,02	74 487	1,40	14,86	23 015	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,00
Banque Royale du Canada	2,99
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,63
Banque de Montréal	2,21
RB Global, Inc	1,90
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,59
Metro Inc.	1,55
Chemin de fer Canadien Limitée	1,44
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,43
Gen Digital Inc.	1,37
Total	20,11
Nombre total des placements :	**241**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	38,04
Revenu fixe	32,99
Actions étrangères	28,54
Liquidités et équivalents	0,43

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 624,31 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,97 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

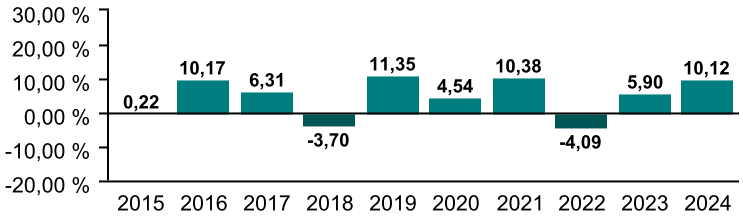

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

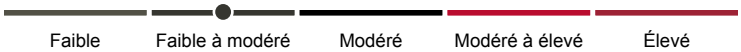

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Depuis le 4 novembre 2020, il n'est plus possible d'ajouter l'option de garantie de revenu viager (GRV) aux polices de fonds distincts nouvelles ou existantes, et aucune cotisation ultérieure ne peut être versée aux polices assorties de l'option de GRV.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,70	2,35	1,59	1,23	s.o.	s.o.	0,80
75 / 100	2,93	2,51	1,81	1,40	0,11	s.o.	0,80
100 / 100	3,08	2,74	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Équilibré de valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Revenu stratégique mondial

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 14 novembre 2016
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 3 581 209 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,80 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,67	14,01	62 565	2,89	13,79	28 194	--	--	--
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,41	14,34	90 590	2,58	14,14	5 856	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,54	13,66	6 608	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	13,88	12 038	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions axées sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique mondial Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Billet du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2034-05-15	3,44
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	2,83
Apple Inc.	2,61
Microsoft Corp.	2,56
Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2029-06-30	2,24
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,99
Amazon.com Inc.	1,83
JPMorgan Chase & Co.	1,68
Billet du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2033-08-15	1,54
Alphabet Inc. Cl A	1,51
Total	22,23
Nombre total des placements :	**1469**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	55,75
Revenu fixe	40,57
Liquidités et équivalents	3,12
Autres	0,55
Actions canadiennes	0,01

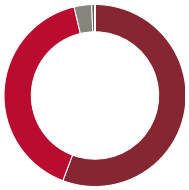

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 8 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 14 novembre 2016 détiendrait 1 401,05 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,24 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

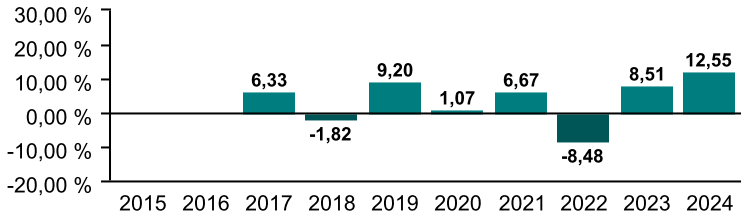

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

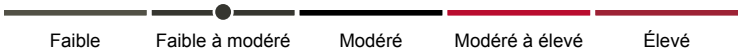

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations canadiennes et étrangères et des actions canadiennes et étrangères axées sur le revenu, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Revenu stratégique mondial

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,67	2,41	1,54	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,89	2,58	--	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	--	--	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Revenu stratégique mondial

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondial équilibré

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 23 675 368 $
Taux de rotation du portefeuille : 9,67 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,78	25,62	205 021	3,01	25,18	190 481	3,16	24,60	6 708
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,54	24,60	234 710	2,71	24,10	116 291	2,93	23,44	5 970
Partenaire : option AFA [2]	1,67	15,32	18 530	1,89	15,10	3 348	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	15,57	29 144	1,60	15,38	8 375	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe étrangers et dans des actions étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Mondial équilibré Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	3,68
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,18
Brookfield Corporation VtgCl A	2,92
Amazon.com Inc.	2,89
Microsoft Corp.	2,88
Apple Inc.	2,67
Texas Instruments Inc.	2,52
Amphenol Corp. Cl A	2,49
Automatic Data Processing Inc.	2,48
Accenture PLCClass A	2,35
Total	28,06
Nombre total des placements :	**835**

Répartition des placements

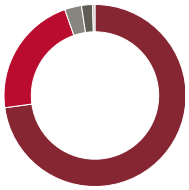

	% de l'actif
Actions étrangères	72,85
Revenu fixe	21,77
Actions canadiennes	3,00
Liquidités et équivalents	1,97
Autres	0,40

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 720,73 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,58 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

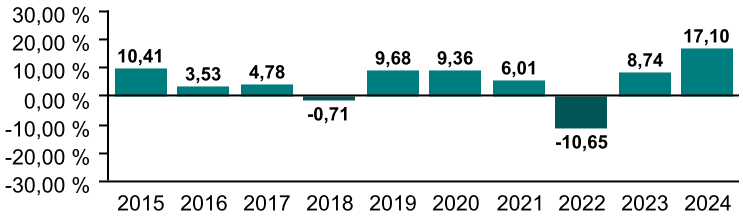

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

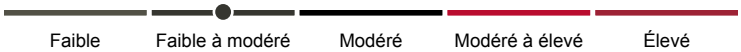

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondial équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,78	2,54	1,67	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,71	1,89	1,60	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,16	2,93	--	--	0,11	0,11	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondial équilibré

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille d'actions canadiennes

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 14 944 594 $
Taux de rotation du portefeuille : 44,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,80	28,38	24 339	3,18	27,27	52 861	3,54	25,82	5 266
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	26,22	60 099	2,61	25,50	60 817	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Dividendes principalement canadiens	30,00
Valeur principalement canadienne	30,00
Croissance canadienne	30,00
Petites et moyennes capitalisations canadiennes	10,00
Total	100,00
Nombre total des placements :	**4**

Répartition des placements

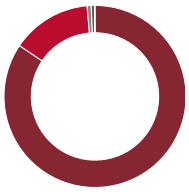

	% de l'actif
Actions canadiennes	84,43
Actions étrangères	14,18
Liquidités et équivalents	0,73
Revenu fixe	0,60
Autres	0,06

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 741,10 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,70 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

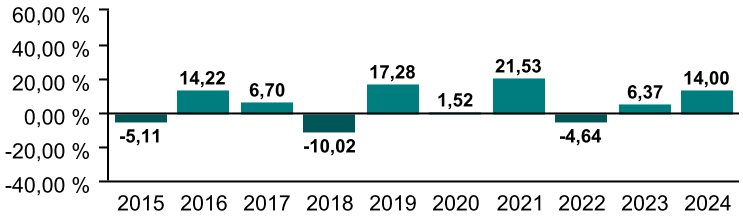

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,80	2,39	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,18	2,61	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,54	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille d'actions canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 261 055 612 $
Taux de rotation du portefeuille : 44,53 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,66	30,36	126 808	2,83	29,73	97 426	3,18	28,11	17 163
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,20	26,99	187 294	2,42	26,26	60 545	2,75	25,19	1 949
Partenaire : option AFA [2]	1,56	16,55	11 168	1,73	16,37	10 487	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,10	17,05	69 201	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,92
Constellation Software Inc.	5,13
Shopify Inc. Cl A	4,69
Brookfield Corporation VtgCl A	3,71
Canadian Natural Resources Ltd.	3,69
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,27
Banque Nationale du Canada	2,99
Pembina Pipeline Corp.	2,92
Banque de Montréal	2,72
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,71
Total	39,76
Nombre total des placements :	**58**

Répartition des placements

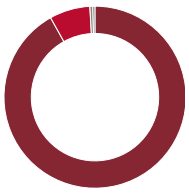

	% de l'actif
Actions canadiennes	91,90
Actions étrangères	7,21
Autres	0,52
Liquidités et équivalents	0,37

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 816,85 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,15 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

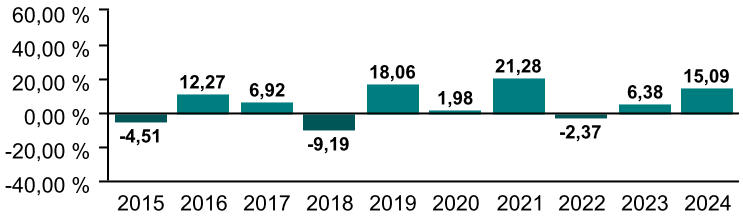

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,20	1,56	1,10	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,83	2,42	1,73	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,18	2,75	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions canadiennes socialement responsable

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 9 259 222 $
Taux de rotation du portefeuille : 42,19 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,66	30,34	20 805	2,88	29,61	20 561	3,24	27,94	7 658
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,20	26,68	6 410	2,42	25,95	16 356	2,75	24,89	1 952
Partenaire : option AFA [2]	1,55	16,68	590	1,78	16,44	1 848	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions émises par des sociétés canadiennes qui conduisent leurs activités d'une manière socialement responsable, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,07
Constellation Software Inc.	5,37
Shopify Inc. Cl A	4,69
Canadian Natural Resources Ltd.	3,72
Brookfield Corporation VtgCl A	3,72
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,46
Banque Nationale du Canada	3,07
Pembina Pipeline Corp.	2,95
Banque de Montréal	2,72
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,68
Total	40,45
Nombre total des placements :	**56**

Répartition des placements

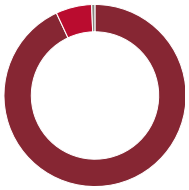

	% de l'actif
Actions canadiennes	93,05
Actions étrangères	6,38
Liquidités et équivalents	0,58

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 809,35 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,11 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

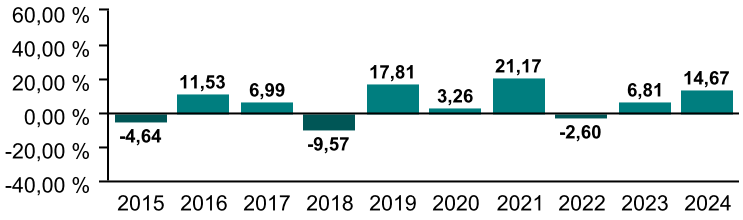

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions canadiennes socialement responsable

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,66	2,20	1,55	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,88	2,42	1,78	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,24	2,75	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions canadiennes socialement responsable

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 12 290 095 $
Taux de rotation du portefeuille : 49,36 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,90	28,37	49 210	3,01	27,96	41 167	3,42	26,28	2 343
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	27,17	24 378	2,66	26,43	34 078	2,99	25,35	2 866
Partenaire : option AFA [2]	1,79	16,92	2 924	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	17,44	17 696	1,56	17,20	782	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	5,19
Brookfield Asset Management Ltd. Cl A Ltd Vtg Shs	4,84
Stantec Inc.	4,63
Aon PLCCl A	4,35
Intact Financial Corporation	3,96
Microsoft Corp.	3,88
Loblaw Cos. Ltd.	3,72
Roper Technologies Inc.	3,34
Waste Connections Inc.	3,22
TMX Group Limited	3,06
Total	40,20
Nombre total des placements :	**35**

Répartition des placements

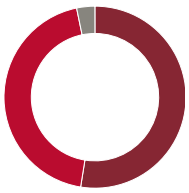

	% de l'actif
Actions canadiennes	52,75
Actions étrangères	44,42
Liquidités et équivalents	3,25
Autres	-0,42

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 857,67 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,39 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

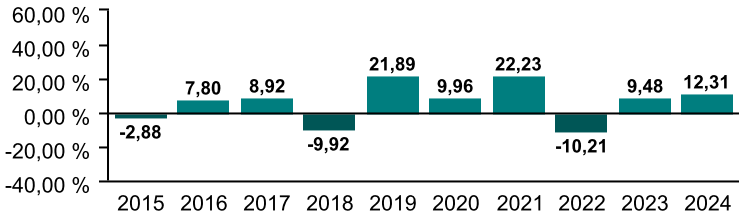

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 16 mai 2025, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Croissance principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,90	2,44	1,79	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,01	2,66	--	1,56	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,42	2,99	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Titres canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : ClearBridge Investments

Valeur totale du fonds : 35 958 148 $
Taux de rotation du portefeuille : 24,16 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,85	34,02	110 921	3,16	32,61	72 383	3,47	31,02	14 134
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,44	27,71	135 529	2,66	26,95	81 542	2,99	25,85	1 865
Partenaire : option AFA [2]	1,74	16,67	8 633	2,05	16,34	3 454	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	17,11	11 306	1,55	16,87	5 379	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	5,25
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,06
Brookfield Corporation VtgCl A	4,23
Banque de Montréal	4,11
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,83
Chemin de fer Canadien Limitée	3,75
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,58
Fortis Inc.	3,52
Bank of Nova Scotia (The)	3,48
Franco-Nevada Corporation	2,69
Total	39,51
Nombre total des placements :	**52**

Répartition des placements

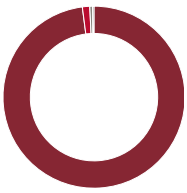

	% de l'actif
Actions canadiennes	97,95
Autres	1,31
Liquidités et équivalents	0,48
Actions étrangères	0,26

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 765,60 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,85 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

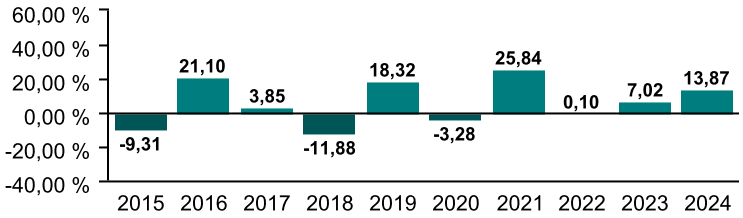

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

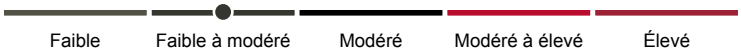

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En mai 2024, ClearBridge Investments a assumé les responsabilités de gestion de portefeuille qui revenaient auparavant à Bissett Investment Management. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Titres canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,44	1,74	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,66	2,05	1,55	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,47	2,99	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Titres canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Indice-actions

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 36 621 800 $
Taux de rotation du portefeuille : 17,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	26,48	40 385	2,61	25,84	37 586	2,98	24,43	1 438
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,11	24,59	74 267	2,33	23,92	28 868	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,35	17,03	2 218	1,49	16,87	180	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,00	17,48	2 996	1,23	17,19	956	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes.

Dix principaux placements	% de l'actif
Banque Royale du Canada	6,89
Shopify Inc. Cl A	5,22
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,75
Enbridge Inc.	3,73
Brookfield Corporation VtgCl A	3,34
Banque de Montréal	2,85
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,74
Bank of Nova Scotia (The)	2,67
Canadian Natural Resources Ltd.	2,65
Constellation Software Inc.	2,47
Total	36,29
Nombre total des placements :	**223**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	98,85
Actions étrangères	0,76
Liquidités et équivalents	0,39

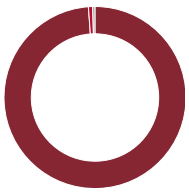

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 819,80 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

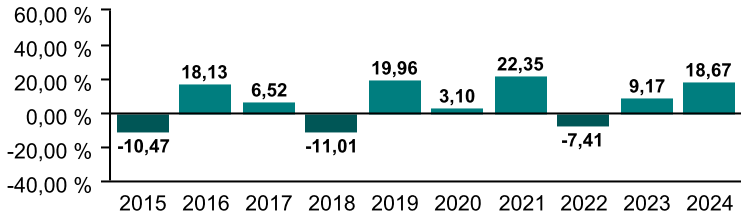

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Indice-actions

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,46	2,11	1,35	1,00	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,61	2,33	1,49	1,23	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	2,98	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Indice-actions

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions principalement du Canada

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 26 183 117 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,38 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,90	29,48	16 301	3,00	29,07	36 025	3,36	27,44	1 656
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,38	26,32	36 348	2,60	25,60	24 814	2,93	24,56	2 759
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,90	16,15	754	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,27	16,80	1 588	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCl A	5,05
Intact Financial Corporation	5,03
Visa Inc. Com Cl A	3,96
Williams Cos. Inc. (The)	3,86
Restaurant Brands International Inc.	3,80
Emera Inc.	3,67
Microsoft Corp.	3,65
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,55
Banque Royale du Canada	3,47
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,32
Total	39,37
Nombre total des placements :	**41**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions canadiennes	67,73
Actions étrangères	32,01
Liquidités et équivalents	0,25
Autres	0,01

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 788,70 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,99 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

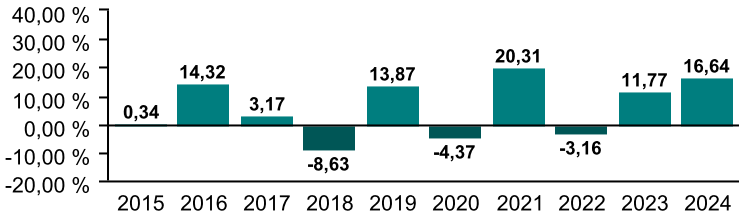

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

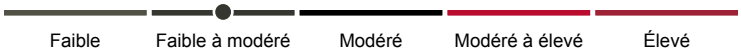

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions principalement du Canada

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,90	2,38	--	1,27	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,00	2,60	1,90	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,36	2,93	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions principalement du Canada

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur principalement canadienne

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 172 684 112 $
Taux de rotation du portefeuille : 34,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,81	34,03	412 893	3,02	33,27	210 954	3,40	31,33	17 900
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	30,72	462 595	2,62	29,87	256 839	2,95	28,65	4 279
Partenaire : option AFA [2]	1,69	16,02	59 901	1,90	15,80	9 511	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	16,45	43 881	1,50	16,22	23 020	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,39
Banque Royale du Canada	5,37
Banque de Montréal	3,97
RB Global, Inc	3,41
Metro Inc.	2,79
Chemin de fer Canadien Limitée	2,59
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,57
Société Financière Manuvie	2,40
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	2,38
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	2,23
Total	33,12
Nombre total des placements :	**69**

Répartition des placements

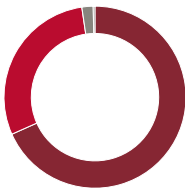

	% de l'actif
Actions canadiennes	68,34
Actions étrangères	29,36
Revenu fixe	2,00
Liquidités et équivalents	0,31

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 875,77 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,49 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

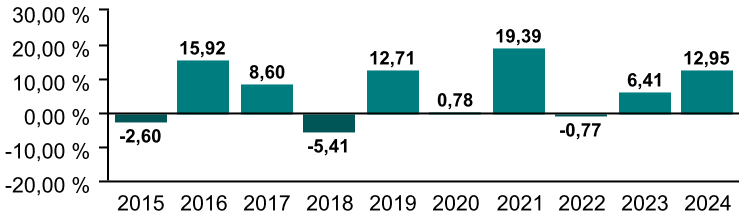

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur principalement canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,81	2,39	1,69	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,62	1,90	1,50	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,40	2,95	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur principalement canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur canadienne

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Foyston Gordon and Payne

Valeur totale du fonds : 14 721 927 $
Taux de rotation du portefeuille : 16,63 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,90	20,02	82 993	3,13	19,30	44 380	3,46	18,24	5 513
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,50	19,56	114 571	2,72	19,03	74 279	3,05	18,26	831
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,02	14,98	2 153	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,39	15,62	9 570	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,98
Bank of Nova Scotia (The)	6,83
Banque de Montréal	6,47
Imperial Oil Ltd. Com New	5,39
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,24
Suncor Energy Inc.	5,22
Canadian Natural Resources Ltd.	4,93
Cenovus Energy Inc.	3,90
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	3,57
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	3,54
Total	53,06
Nombre total des placements :	**31**

Répartition des placements

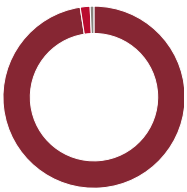

	% de l'actif
Actions canadiennes	97,58
Liquidités et équivalents	1,75
Revenu fixe	0,67

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 465,95 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

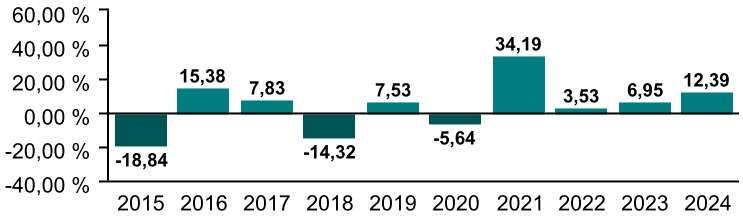

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

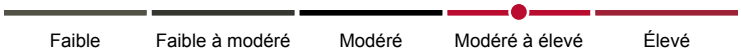

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 16 mai 2025, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « modéré » à « modéré-élevé ». En novembre 2016, Foyston, Gordon & Payne Inc. (FGP) a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant d'Invesco Canada Ltée. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,90	2,50	--	1,39	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,13	2,72	2,02	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,46	3,05	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur canadienne

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens de base

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 19 octobre 2015
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 33 575 624 $
Taux de rotation du portefeuille : 13,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,56	17,29	245 511	2,66	17,12	96 326	2,99	16,62	9 913
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,10	18,03	242 412	2,32	17,67	123 614	2,64	17,15	13 698
Partenaire : option AFA [2]	1,48	14,80	36 790	1,57	14,70	303	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,03	15,24	108 454	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	8,51
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,92
Banque de Montréal	5,58
Financière Sun Life Inc.	4,57
Enbridge Inc.	4,35
Canadian Natural Resources Ltd.	4,18
Société Financière Manuvie	3,46
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,32
Bank of Nova Scotia (The)	3,27
TC Energy Corp.	3,06
Total	46,22
Nombre total des placements :	**52**

Répartition des placements

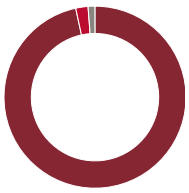

	% de l'actif
Actions canadiennes	96,60
Actions étrangères	2,18
Liquidités et équivalents	1,22

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 19 octobre 2015 détiendrait 1 729,00 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,13 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

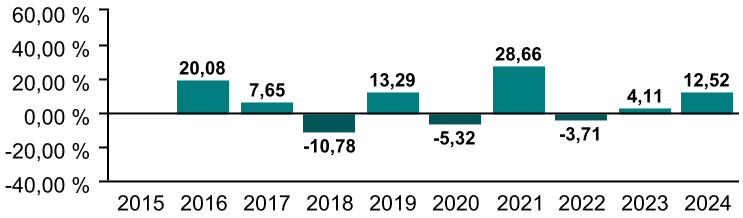

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,56	2,10	1,48	1,03	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,66	2,32	1,57	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	2,99	2,64	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes canadiens de base

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes principalement canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 363 944 251 $
Taux de rotation du portefeuille : 18,88 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,63	30,49	1 165 001	2,74	29,94	640 059	3,10	28,29	92 841
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,16	25,44	1 350 326	2,38	24,75	677 687	2,72	23,74	68 853
Partenaire : option AFA [2]	1,52	16,09	73 403	1,63	15,98	40 393	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,05	16,58	106 593	1,27	16,34	41 864	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,85
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,54
Banque de Montréal	5,17
Financière Sun Life Inc.	4,11
Enbridge Inc.	3,99
Canadian Natural Resources Ltd.	3,84
Société Financière Manuvie	3,18
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,05
Bank of Nova Scotia (The)	3,03
TC Energy Corp.	2,81
Total	42,58
Nombre total des placements :	**62**

Répartition des placements

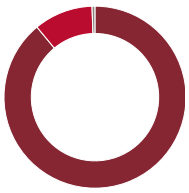

	% de l'actif
Actions canadiennes	89,01
Actions étrangères	10,49
Liquidités et équivalents	0,51

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 719,41 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,57 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

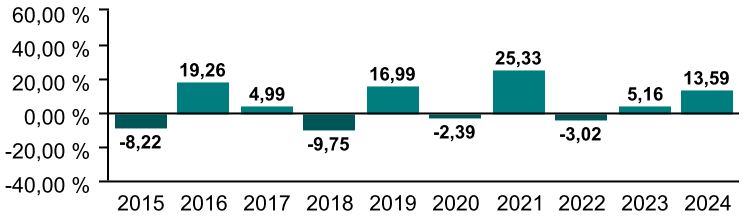

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes principalement canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,63	2,16	1,52	1,05	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,74	2,38	1,63	1,27	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,10	2,72	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes principalement canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes canadiens

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 49 474 896 $
Taux de rotation du portefeuille : 39,86 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,72	27,66	208 115	2,89	27,05	129 088	3,25	25,51	15 006
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,31	25,80	328 414	2,54	25,09	103 701	2,87	24,07	14 608
Partenaire : option AFA [2]	1,62	16,35	9 777	1,78	16,17	9 527	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	16,78	38 288	1,43	16,54	867	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	7,38
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,01
Banque de Montréal	4,77
Financière Sun Life Inc.	3,96
Enbridge Inc.	3,74
Canadian Natural Resources Ltd.	3,57
Société Financière Manuvie	2,96
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,84
Bank of Nova Scotia (The)	2,79
TC Energy Corp.	2,62
Total	39,62
Nombre total des placements :	**593**

Répartition des placements

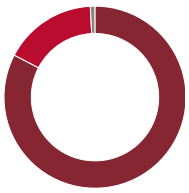

	% de l'actif
Actions canadiennes	82,64
Actions étrangères	16,55
Liquidités et équivalents	0,81

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 837,11 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,27 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

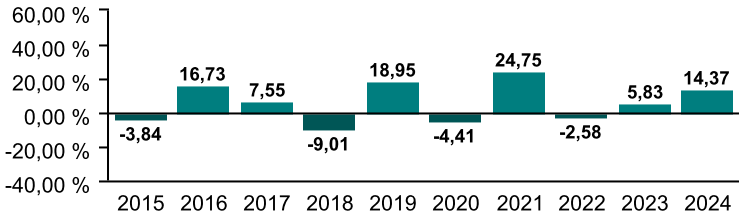

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un revenu en dividendes et du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,72	2,31	1,62	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,89	2,54	1,78	1,43	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,25	2,87	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 71 321 229 $
Taux de rotation du portefeuille : 35,89 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,76	32,92	143 820	2,98	31,84	87 432	3,40	29,84	13 375
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,30	23,85	242 245	2,52	23,20	125 923	2,91	22,11	23 309
Partenaire : option AFA [2]	1,67	14,65	6 132	1,89	14,45	4 362	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	15,10	15 568	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des sociétés canadiennes à moyenne capitalisation et il souscrit un certain volume d'actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Definity Financial Corporation	4,55
Element Fleet Management Corp.	4,37
The Descartes Systems Group Inc.	4,00
Savaria Corporation	3,76
Aritzia Inc. Sub Vtg Shs	3,47
Alamos Gold Inc. Com Cl A	3,39
Tecsys Inc.	3,30
Trisura Group Ltd. Com New	3,16
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	3,04
Quincaillerie Richelieu Ltée	2,92
Total	35,97
Nombre total des placements :	**179**

Répartition des placements

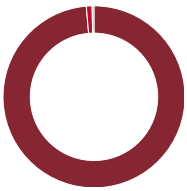

	% de l'actif
Actions canadiennes	98,67
Liquidités et équivalents	1,02
Actions étrangères	0,32

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 719,76 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,57 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

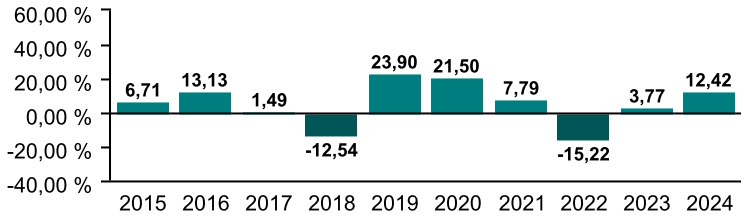

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises de taille plus petite, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,76	2,30	1,67	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,98	2,52	1,89	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,40	2,91	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Petites et moyennes capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 10 810 979 $
Taux de rotation du portefeuille : 80,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,99	17,38	18 853	3,38	16,59	20 005	3,71	15,83	1 497
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,53	16,39	39 130	2,75	15,95	21 075	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,89	12,60	1 388	2,29	12,29	325	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	9,30
Brookfield Corporation VtgCl A	5,92
Shopify Inc. Cl A	5,44
ARC Resources Ltd.	4,58
Société Financière Manuvie	4,24
RB Global, Inc	4,02
Canadian Natural Resources Ltd.	3,78
Constellation Software Inc.	3,65
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,05
CCL Industries Inc. Cl B	3,01
Total	47,00
Nombre total des placements :	**52**

Répartition des placements

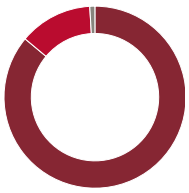

	% de l'actif
Actions canadiennes	86,08
Actions étrangères	13,01
Liquidités et équivalents	0,92

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 412,76 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,52 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

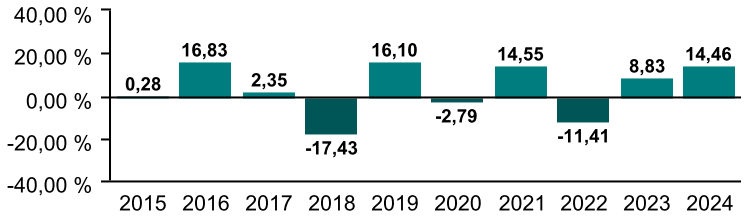

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

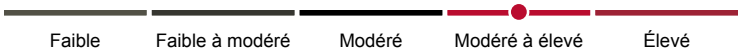

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	2,53	1,89	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,38	2,75	2,29	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,71	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites capitalisations canadiennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Immobilier

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 30 avril 1989
Gestionnaire : Conseillers immobiliers GWL inc.

Valeur totale du fonds : 4 334 767 479 $
Taux de rotation du portefeuille : 4,40 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,08	17,77	2 379 238	3,18	17,47	1 024 932	3,62	16,26	79 212
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,61	15,59	2 044 489	2,78	15,28	967 325	3,17	14,58	109 295
Partenaire : option AFA [2]	1,97	11,83	230 393	2,07	11,74	77 739	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,50	12,18	118 247	1,67	12,03	34 958	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille constitué principalement de biens immobiliers productifs de revenus au Canada.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Laird Business Park, Mississauga, ON	4,66
The Livmore High Park, Toronto, ON	4,08
High Park Village - West Tower, Toronto, ON	3,78
Grenadier Square Redevelopment, Toronto, ON	3,39
320 McRae Avenue, Ottawa, ON	3,08
The Lillian Redpath Towers, Toronto, ON	2,65
33 Yonge Street, Toronto, ON	2,40
Bayview Village Place, Toronto, ON	2,33
6301, 6315, 6325 106 Avenue SE, Calgary, AB	2,16
50 Prince Arthur Avenue, Toronto, ON	2,09
Total	30,62
Nombre total des placements :	**105**

Répartition des placements

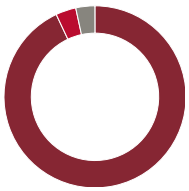

	% de l'actif
Immobilier	93,01
Liquidités et équivalents	3,59
Revenu fixe	3,40

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 205,39 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

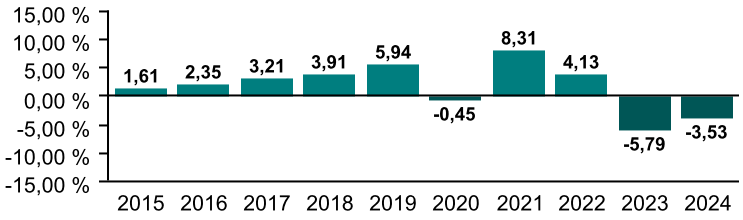

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

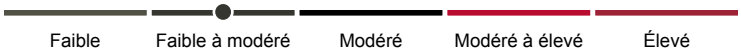

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de croissance à long terme, par la voie d'un portefeuille de biens immobiliers canadiens, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré, à cause des hausses et des baisses du marché immobilier. Il se peut que les rachats soient interrompus provisoirement durant toute période pendant laquelle le fonds ne contiendrait pas suffisamment de liquidités ou de titres facilement négociables pour faire face aux demandes de rachat. **Ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme, car il ne convient pas à une personne qui pourrait être forcée de convertir rapidement ses avoirs en argent comptant.**

Notes

Au cours des cinq dernières années, les activités d'achat de biens immobiliers du fonds Immobilier ont atteint un total de 294 millions de dollars, alors que celles des ventes représentaient un total de 994 millions de dollars.

Immobilier

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,08	2,61	1,97	1,50	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,18	2,78	2,07	1,67	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,62	3,17	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Immobilier

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 22 234 448 $
Taux de rotation du portefeuille : 32,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,85	41,65	61 121	3,04	40,64	28 153	3,48	37,61	7 765
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,48	31,69	41 057	2,70	30,83	38 829	3,09	29,37	8 837
Partenaire : option AFA [2]	1,74	15,46	4 284	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	15,82	1 599	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements

	% de l'actif
iRhythm Technologies, Inc.	4,87
Maximus Inc.	4,83
Verra Mobility Corp. Cl A	4,48
ExlService Holdings, Inc.	4,05
DoubleVerify Holdings, Inc.	4,04
HealthEquity Inc.	3,99
Cirrus Logic Inc.	3,96
Tenable Holdings Inc.	3,88
Exact Sciences Corporation	3,83
Neogen Corp.	3,82
Total	41,76
Nombre total des placements :	**206**

Répartition des placements

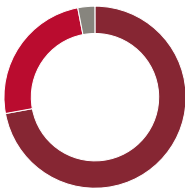

	% de l'actif
Actions étrangères	72,14
Actions canadiennes	24,84
Liquidités et équivalents	3,03

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 908,04 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,67 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

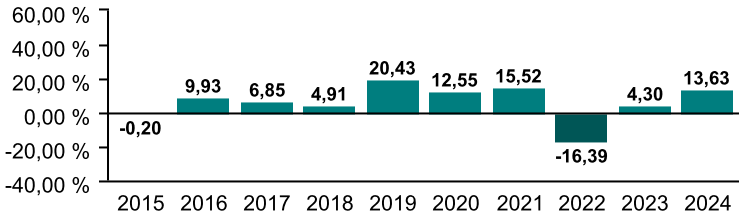

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,48	1,74	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,70	--	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,48	3,09	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance de petites et moyennes capitalisations mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Science et technologie

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 130 516 935 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,01 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,01	129,80	139 510	3,14	126,86	128 743	3,75	115,25	3 781
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,49	101,59	169 027	2,82	97,45	291 174	3,37	90,86	713
Partenaire : option AFA [2]	1,90	29,25	24 502	2,04	29,01	1 584	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	30,25	101 205	1,71	29,61	15 995	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	8,94
Shopify Inc. Cl A	7,56
Alphabet Inc. Cl A	7,49
Microsoft Corp.	7,00
Amazon.com Inc.	6,72
NVIDIA Corp.	6,70
Constellation Software Inc.	5,78
ServiceNow Inc.	4,10
Cadence Design Systems Inc.	3,67
Roper Technologies Inc.	3,57
Total	61,54
Nombre total des placements :	**29**

Répartition des placements

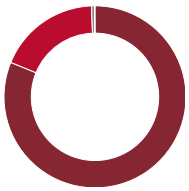

	% de l'actif
Actions étrangères	81,18
Actions canadiennes	18,21
Autres	0,53
Liquidités et équivalents	0,08

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 5 190,36 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 17,90 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

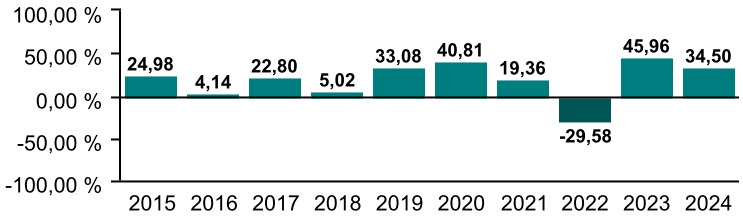

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

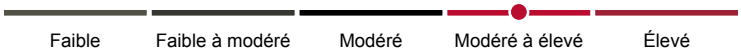

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises canadiennes et américaines qui sont actives dans le secteur Science et technologie, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Science et technologie

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,01	2,49	1,90	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,14	2,82	2,04	1,71	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,75	3,37	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Science et technologie

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Portefeuille d'actions mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie ltée
Valeur totale du fonds : 21 358 045 $
Taux de rotation du portefeuille : 11,09 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,05	32,91	92 938	3,39	31,92	61 707	4,02	29,05	7 052
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,59	32,10	78 668	2,92	30,79	79 439	3,37	29,12	1 959
Partenaire : option AFA [2]	1,94	15,78	8 575	2,27	15,45	1 276	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,47	16,27	10 859	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements	% de l'actif
Actions de valeur des États-Unis	17,99
Croissance des États-Unis	17,96
Croissance américaine	16,49
Actions étrangères	10,01
Actions internationales (Setanta)	9,05
Croissance internationale	8,97
Petites capitalisations mondiales (Mackenzie)	7,00
Dividendes mondiaux	4,99
Marchés émergents (Putnam)	3,78
Actions de marchés émergents	3,76
Total	100,00
Nombre total des placements :	**10**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,07
Liquidités et équivalents	1,50
Autres	0,99
Revenu fixe	0,85
Actions canadiennes	0,58

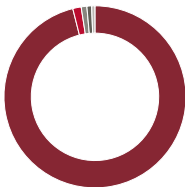

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 946,66 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

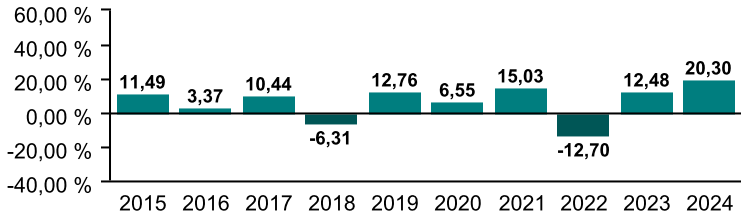

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent à des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré.

Portefeuille d'actions mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,05	2,59	1,94	1,47	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,39	2,92	2,27	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	4,02	3,37	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Portefeuille d'actions mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales à faible volatilité

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 12 966 881 $
Taux de rotation du portefeuille : 43,46 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,89	30,18	18 720	3,05	29,64	35 268	3,42	27,85	38 122
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,43	28,93	39 866	2,65	28,15	41 858	2,98	27,00	4 166
Partenaire : option AFA [2]	1,79	15,42	1 022	1,94	15,22	1 113	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des actions d'entreprises de partout dans le monde, en misant prioritairement sur les compagnies et les secteurs qui semblent moins sensibles aux fluctuations que le marché en général.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	5,20
Microsoft Corp.	4,24
NVIDIA Corp.	2,42
Amazon.com Inc.	1,51
Alphabet Inc. Cl A	1,48
Bank Hapoalim B.M. Share	1,33
Kroger Co.	1,29
AbbVie Inc.	1,27
Walmart Inc.	1,27
Gilead Sciences Inc.	1,27
Total	21,28
Nombre total des placements :	**4391**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,93
Liquidités et équivalents	1,70
Actions canadiennes	1,33
Autres	0,05

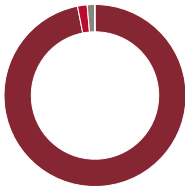

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 729,45 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,63 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

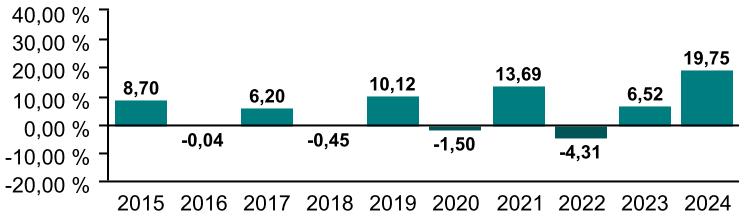

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

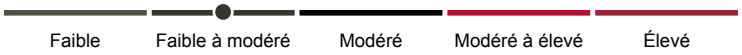

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions mondiales, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En novembre 2016, Irish Life Investment Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements Mackenzie. Avec ce changement, le fonds distinct a modifié son objectif de placement, qui était d'investir principalement dans des actions de sociétés nord-américaines, afin d'investir principalement dans des actions de sociétés de partout dans le monde. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire précédent et dans le cadre de l'objectif précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions mondiales à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,89	2,43	1,79	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,05	2,65	1,94	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,42	2,98	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions étrangères

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 172 342 589 $
Taux de rotation du portefeuille : 1,82 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,95	32,86	327 048	3,12	32,09	217 993	3,64	29,46	13 383
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,55	28,60	452 176	2,88	27,43	317 862	3,33	25,94	17 753
Partenaire : option AFA [2]	1,84	16,81	87 183	2,00	16,63	40 396	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,43	17,26	120 733	1,77	16,90	22 151	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions émises partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Actions étrangères Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	4,81
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,14
Brookfield Corporation VtgCl A	3,80
Amazon.com Inc.	3,77
Microsoft Corp.	3,76
Apple Inc.	3,49
Texas Instruments Inc.	3,28
Amphenol Corp. Cl A	3,27
Automatic Data Processing Inc.	3,23
Accenture PLCClass A	3,07
Total	36,63
Nombre total des placements :	**45**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	95,19
Actions canadiennes	3,80
Liquidités et équivalents	1,07

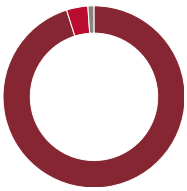

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 859,17 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,40 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

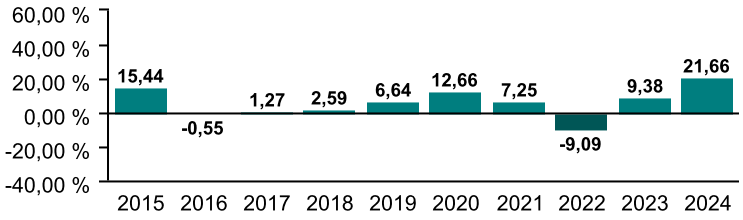

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

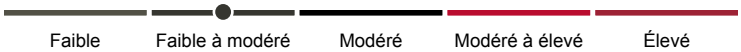

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions étrangères

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,95	2,55	1,84	1,43	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,12	2,88	2,00	1,77	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,64	3,33	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions étrangères

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions mondiales toutes capitalisations

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 75 471 901 $
Taux de rotation du portefeuille : 22,06 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,87	35,68	207 607	3,04	34,92	82 592	3,32	33,03	6 574
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,40	34,47	201 637	2,74	33,06	70 595	3,13	31,37	2 187
Partenaire : option AFA [2]	1,75	15,33	63 894	1,92	15,17	25 083	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	15,80	68 229	1,62	15,46	13 675	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées partout dans le monde.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Alphabet Inc. Cl A	4,62
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	4,51
Microsoft Corp.	4,33
Oracle Corp.	3,96
Booking Holdings Inc.	3,76
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,32
CRH PLC Shs	2,33
Marsh & McLennan Cos.	2,28
S&P Global Inc.	2,17
McDonald's Corp.	2,01
Total	33,29
Nombre total des placements :	**72**

Répartition des placements

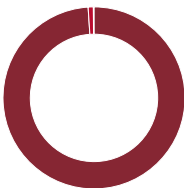

	% de l'actif
Actions étrangères	98,98
Liquidités et équivalents	0,92
Autres	0,10

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 981,35 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,08 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

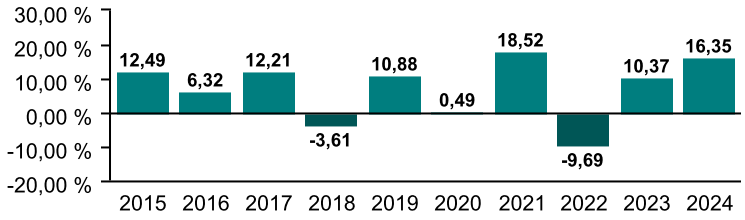

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions mondiales toutes capitalisations

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,87	2,40	1,75	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,04	2,74	1,92	1,62	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,32	3,13	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions mondiales toutes capitalisations

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes mondiaux

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited
Valeur totale du fonds : 60 956 992 $
Taux de rotation du portefeuille : 19,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,85	16,93	312 052	3,02	16,65	209 008	3,30	16,20	3 728
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,39	17,73	312 475	2,67	17,21	249 898	3,01	16,59	11 889
Partenaire : option AFA [2]	1,74	14,01	10 763	1,91	13,86	5 862	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,28	14,43	7 007	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions de partout dans le monde qui sont productrices de dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Reçu de dépositaire américain sponsorisé	4,20
Procter & Gamble Co.	4,04
Sanofi Ord	3,71
Novartis AG Namen Akt	3,62
Allianz SE Allianz Sevink Namens Aktien O N	3,55
DCC plc Ordinary Shares	3,45
CRH PLC Shs	3,34
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	3,15
Johnson & Johnson	3,13
Terna SpA Terna Rete Elettrica Nazionale Spa Azioni Ordinarie Ordinary	3,10
Total	35,30
Nombre total des placements :	**40**

Répartition des placements

	% de l'actif
Actions étrangères	98,79
Liquidités et équivalents	0,88
Autres	0,33

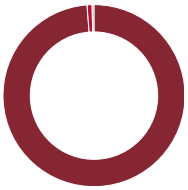

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 1 692,69 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

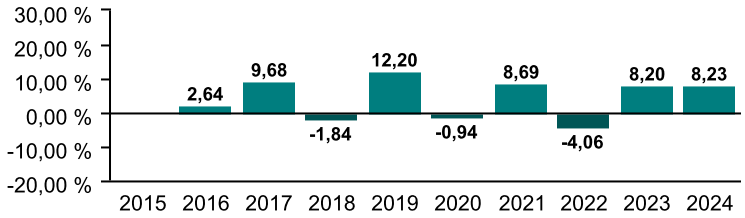

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,85	2,39	1,74	1,28	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,67	1,91	--	0,11	s.o.	s.o.
100 / 100	3,30	3,01	--	--	0,11	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions américaines à faible volatilité

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 6 541 714 $
Taux de rotation du portefeuille : 59,17 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,88	20,36	39 528	3,05	20,02	68 495	3,33	19,48	1 849
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,35	21,44	54 840	2,63	20,86	77 087	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,23	19,18	2 023	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
NVIDIA Corp.	7,99
Apple Inc.	4,94
Microsoft Corp.	4,51
Meta Platforms Inc. Cl A	4,20
Alphabet Inc. Cl A	3,92
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,03
JPMorgan Chase & Co.	2,90
Amazon.com Inc.	2,15
GoDaddy Inc. Cl A	2,12
Goldman Sachs Group Inc. (The)	2,08
Total	37,84
Nombre total des placements :	**514**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	99,00
Liquidités et équivalents	1,01

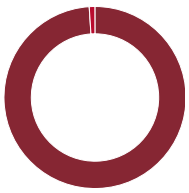

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 2 035,80 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,39 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

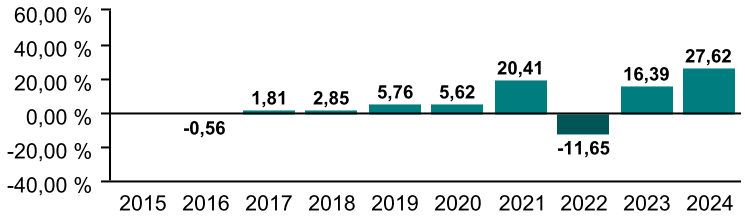

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions américaines à faible volatilité

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,88	2,35	--	1,23	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,05	2,63	--	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,33	--	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions américaines à faible volatilité

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance des États-Unis

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 124 518 777 $
Taux de rotation du portefeuille : 38,72 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,74	50,66	94 431	2,96	49,20	63 268	3,24	47,01	6 938
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,28	45,15	114 112	2,55	43,60	85 288	2,94	41,52	1 943
Partenaire : option AFA [2]	1,63	17,81	4 080	1,85	17,56	363	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,17	18,35	54 492	1,44	17,99	145	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements	% de l'actif
Apple Inc.	5,55
Microsoft Corp.	5,39
Amazon.com Inc.	4,93
Aon PLCCl A	4,82
Roper Technologies Inc.	4,47
Stryker Corp. Common	3,75
Verisk Analytics Inc.	3,73
Copart, Inc.	3,72
Amphenol Corp. Cl A	3,42
Cadence Design Systems Inc.	3,35
Total	43,12
Nombre total des placements :	**507**

Répartition des placements	% de l'actif
Actions étrangères	96,86
Actions canadiennes	1,41
Autres	1,14
Liquidités et équivalents	0,60

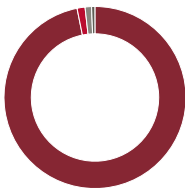

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 505,87 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,62 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

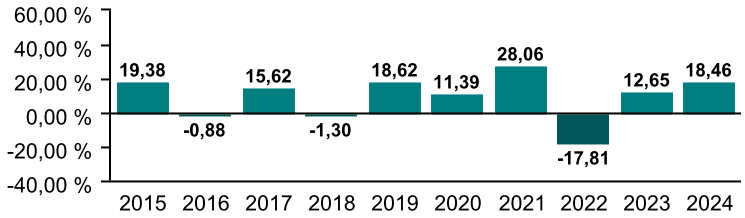

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,74	2,28	1,63	1,17	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,96	2,55	1,85	1,44	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,24	2,94	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de valeur des États-Unis

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 juin 2006
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 83 216 149 $
Taux de rotation du portefeuille : 91,05 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,75	43,61	81 831	2,97	42,52	32 500	3,25	40,62	1 828
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,28	38,13	109 868	2,56	36,82	37 559	2,95	35,06	3 068
Partenaire : option AFA [2]	1,63	18,41	2 994	1,86	18,15	11 427	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,17	18,97	7 515	1,45	18,63	10 007	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	7,80
Microsoft Corp.	5,76
Amazon.com Inc.	3,01
UnitedHealth Group Inc.	2,20
JPMorgan Chase & Co.	2,10
Procter & Gamble Co.	1,98
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,64
Bank of America Corp.	1,62
Wells Fargo & Co. Com, 2099-12-31	1,48
Walmart Inc.	1,42
Total	29,02
Nombre total des placements :	**125**

Répartition des placements

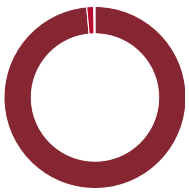

	% de l'actif
Actions étrangères	98,55
Autres	1,26
Liquidités et équivalents	0,19

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 045,90 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 7,42 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

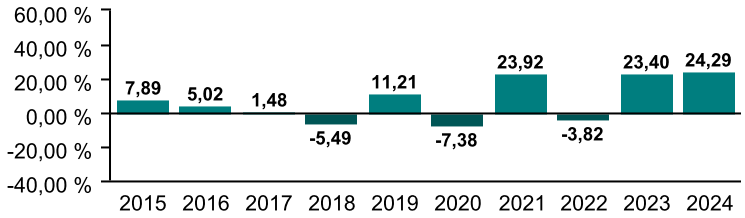

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de valeur des États-Unis

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,75	2,28	1,63	1,17	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,97	2,56	1,86	1,45	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,25	2,95	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de valeur des États-Unis

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Valeur américaine

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 12 janvier 2015
Date de création du fonds : 12 janvier 2015
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 11 029 977 $
Taux de rotation du portefeuille : 21,61 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,94	27,05	35 092	3,10	26,59	42 630	3,38	25,88	914
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,42	28,49	47 520	2,70	27,72	39 114	3,14	26,51	10 077
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,00	21,03	2 826	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,32	21,99	6 816	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions américaines.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Walmart Inc.	3,46
Citigroup Inc. Com New	3,06
Federal Home Loan Banks, 2025-01-02	3,05
Exxon Mobil Corp.	2,74
Bank of America Corp.	2,71
Microsoft Corp.	2,67
UnitedHealth Group Inc.	2,56
AbbVie Inc.	2,55
Oracle Corp.	2,35
Coca-Cola Co. (The)	2,25
Total	27,42
Nombre total des placements :	**67**

Répartition des placements

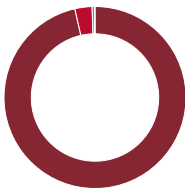

	% de l'actif
Actions étrangères	96,46
Revenu fixe	3,05
Liquidités et équivalents	0,43
Autres	0,07

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 9 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 12 janvier 2015 détiendrait 2 705,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,50 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

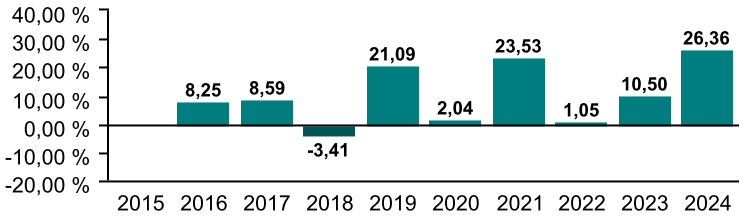

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Valeur américaine

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,94	2,42	--	1,32	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,10	2,70	2,00	--	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,38	3,14	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Valeur américaine

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Dividendes américains

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 08 juillet 2013
Date de création du fonds : 08 juillet 2013
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 151 130 190 $
Taux de rotation du portefeuille : 53,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,69	38,52	636 042	2,92	37,65	322 864	3,20	36,47	19 614
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,23	40,74	666 561	2,51	39,46	286 073	2,90	37,74	19 368
Partenaire : option AFA [2]	1,58	21,19	54 813	1,80	20,89	17 868	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,11	21,84	102 670	1,39	21,45	14 368	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions américaines rapportant des dividendes.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Apple Inc.	5,22
Microsoft Corp.	5,07
Alphabet Inc. Cl A	4,49
Amazon.com Inc.	4,10
Broadcom Inc.	3,49
NVIDIA Corp.	2,64
AbbVie Inc.	2,40
Sempra	2,35
JPMorgan Chase & Co.	2,30
BlackRock Inc.	2,27
Total	34,32
Nombre total des placements :	**59**

Répartition des placements

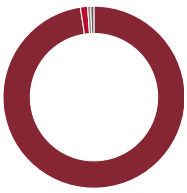

	% de l'actif
Actions étrangères	97,60
Actions canadiennes	1,28
Liquidités et équivalents	0,56
Autres	0,56

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 2 806,40 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,87 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 9 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.

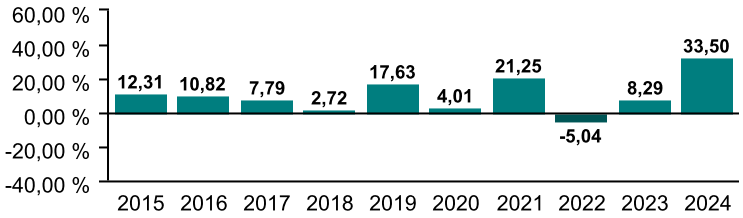

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance d'actions américaines rapportant des dividendes et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Dividendes américains

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,69	2,23	1,58	1,11	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	2,92	2,51	1,80	1,39	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,20	2,90	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Dividendes américains

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 18 267 236 $
Taux de rotation du portefeuille : 30,95 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,84	42,20	38 512	3,17	40,27	38 360	3,60	37,45	1 542
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,32	39,43	49 094	2,59	38,08	43 539	3,04	36,03	1 164
Partenaire : option AFA [2]	1,73	16,63	2 634	2,06	16,27	1 713	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,21	17,19	34 341	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux placements

	% de l'actif
DexCom, Inc.	5,61
Akamai Technologies Inc.	5,05
SS&C Technologies Holdings Inc.	4,98
Vontier Corp.	4,89
Bio-Techne Corporation	4,84
CoStar Group Inc.	4,80
Charles River Laboratories International Inc.	4,71
Cirrus Logic Inc.	4,49
Hologic Inc.	4,16
ExlService Holdings, Inc.	4,07
Total	47,60
Nombre total des placements :	**32**

Répartition des placements

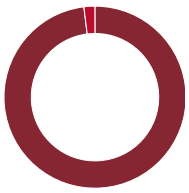

	% de l'actif
Actions étrangères	98,06
Liquidités et équivalents	1,95

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 2 252,56 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,46 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

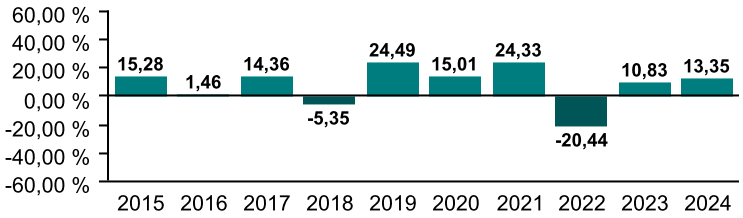

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions américaines, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance moyennes capitalisations américaines

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,84	2,32	1,73	1,21	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,59	2,06	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,60	3,04	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance moyennes capitalisations américaines

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions EAEO

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 08 novembre 1994
Gestionnaire : Putnam Investments Canada ULC

Valeur totale du fonds : 32 611 409 $
Taux de rotation du portefeuille : 78,35 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,95	23,71	44 878	3,17	22,86	33 027	3,61	21,30	3 268
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,43	24,71	71 031	2,71	23,80	32 637	3,15	22,55	2 055
Partenaire : option AFA [2]	1,84	13,51	6 466	2,07	13,33	4 248	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,33	13,97	32 107	1,60	13,72	383	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

	% de l'actif
AstraZeneca PLC Shs	3,07
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	2,99
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,84
Linde PLC Shs	2,77
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc. Com Stk	2,72
Siemens AG Siemens Agnamens Aktien O N	2,64
HOYA Corp. Com Stk	2,63
Iberdrola S.A. Iberdrola S A Acciones Por Desdoblamiento	2,59
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,56
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc. Shs	2,36
Total	27,16
Nombre total des placements :	**62**

Répartition des placements

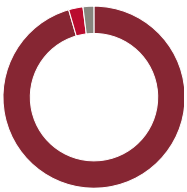

	% de l'actif
Actions étrangères	96,27
Actions canadiennes	2,56
Revenu fixe	1,95
Liquidités et équivalents	-0,03
Autres	-0,75

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 619,88 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,94 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

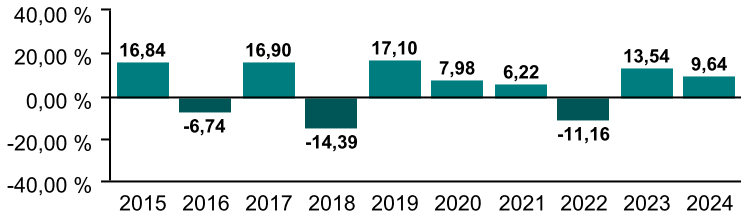

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions EAEO

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,95	2,43	1,84	1,33	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,17	2,71	2,07	1,60	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,15	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions EAEO

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions internationales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 19 juillet 2004
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.
Valeur totale du fonds : 40 380 646 $
Taux de rotation du portefeuille : 40,43 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,93	22,89	36 511	3,15	22,08	29 285	3,58	20,66	3 901
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,52	23,48	39 347	2,85	22,51	12 730	3,30	21,29	2 279
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,03	13,16	6 154	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,40	13,71	31 472	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Sony Group Corp. Shs	3,08
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	2,72
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,64
3i Group PLC Ord Gbp0.738636	2,49
DBS Group Holdings Ltd Dbs Group Holdings Ltd	2,33
AstraZeneca PLC Shs	2,33
Shell PLC Ord Sh	2,31
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	2,22
SAP SE SAP Seinhaber Aktien O N	2,20
RELX PLC Shs	2,15
Total	24,47
Nombre total des placements :	**73**

Répartition des placements

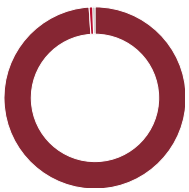

	% de l'actif
Actions étrangères	98,97
Liquidités et équivalents	0,68
Autres	0,35

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 600,22 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

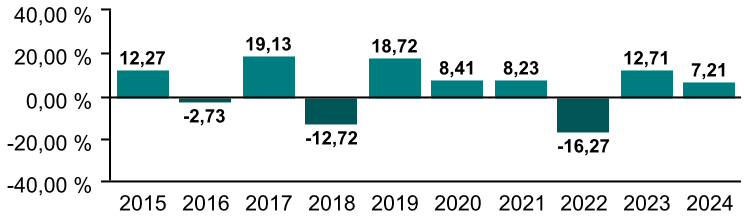

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions internationales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,52	--	1,40	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,15	2,85	2,03	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,58	3,30	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions internationales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Titres internationaux

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 1 169 373 $
Taux de rotation du portefeuille : 7,00 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,94	18,86	8 335	3,16	18,17	4 389	3,59	16,95	2 086
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,54	21,82	5 030	2,87	20,91	4 193	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	1,83	13,72	897	2,05	13,54	1 767	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	1,74	13,81	437	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises internationales, par l'intermédiaire du Fonds international Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Halma PLC	4,10
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	4,10
Admiral Group plc Ord Gbp0.001	4,09
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,85
Brookfield Corporation VtgCl A	3,70
Reckitt Benckiser Group PLC Ord Gbp0.10	3,53
Brambles Ltd. Ordinary Fully Paid	3,44
Roche Holding AG Genusssch	3,33
Assa Abloy AB Share Ak B	3,24
Terumo Corp. Com Stk	2,94
Total	36,31
Nombre total des placements :	**45**

Répartition des placements

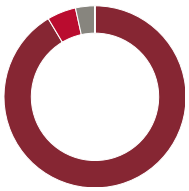

	% de l'actif
Actions étrangères	91,44
Actions canadiennes	5,12
Liquidités et équivalents	3,44
Autres	0,01

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 435,24 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

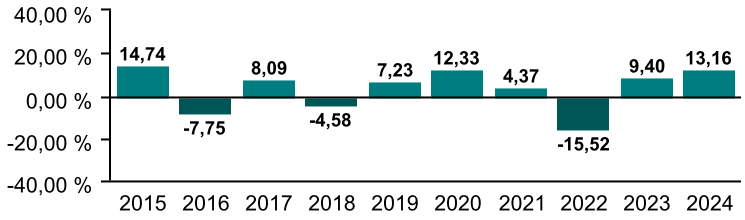

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises internationales, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Titres internationaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,94	2,54	1,83	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,87	2,05	1,74	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Titres internationaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Croissance internationale

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : JPMorgan Asset Management (Canada) Inc.

Valeur totale du fonds : 77 671 078 $
Taux de rotation du portefeuille : 25,91 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,09	30,12	110 647	3,36	28,94	69 248	3,79	27,03	6 207
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,57	28,23	80 153	2,96	26,88	86 176	3,46	25,26	3 310
Partenaire : option AFA [2]	1,98	14,26	4 502	2,24	14,01	4 248	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,45	14,75	15 551	1,84	14,38	2 990	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des actions écoulées ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis.

Dix principaux placements

	% de l'actif
ASML Holding N.V. Asml Holding N V	4,39
Sony Group Corp. Shs	3,81
Novo Nordisk A/S Almindelig Aktie B	3,60
Safran SA Shs	3,48
Recruit Holdings Co. Ltd. Com Stk	3,16
RELX PLC Shs	3,03
InterContinental Hotels Group PLC Ord Gbp0.208521303	2,76
L'Air Liquide S.A. Air Liquide	2,76
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	2,60
3i Group PLC Ord Gbp0.738636	2,45
Total	32,06
Nombre total des placements :	**65**

Répartition des placements

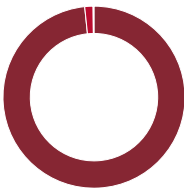

	% de l'actif
Actions étrangères	98,37
Liquidités et équivalents	1,48
Autres	0,15

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 856,32 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,38 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

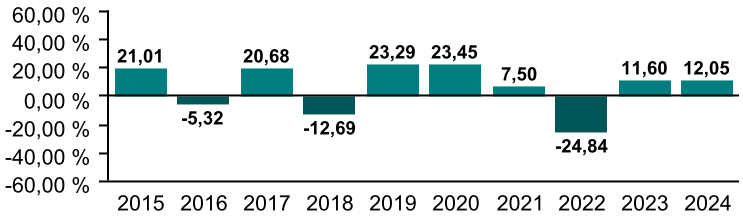

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Croissance internationale

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,09	2,57	1,98	1,45	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,36	2,96	2,24	1,84	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,79	3,46	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Croissance internationale

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Mondiales d'infrastructures

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 10 458 755 $
Taux de rotation du portefeuille : 89,18 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,95	22,04	81 109	3,28	21,18	65 860	3,61	20,18	1 415
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,49	23,65	53 669	2,82	22,68	73 516	3,26	21,46	5 204
Partenaire : option AFA [2]	1,84	14,14	10 376	2,18	13,81	2 575	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,38	14,53	18 411	1,69	14,24	415	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement les titres d'entreprises réparties à l'échelle mondiale, dont les activités sont liées aux infrastructures ou qui tirent profit indirectement de celles-ci.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Aena S.M.E., S.A. Aena S M E S A Ant Aena S A Acciones	5,07
NextEra Energy Inc.	3,97
Enbridge Inc.	3,57
Duke Energy Corp. Com New	3,38
Iberdrola S.A. Iberdrola S A Acciones Por Desdoblamiento	3,07
Transurban Group Fully Paid Ordinary Units Stapled Securities	2,80
Deutsche Telekom AG Deutsche Telekom Agnamens Aktien O N	2,52
ATCO Ltd. Cl I Non Vtg	2,43
Enel SpA Enel Spa Azioni Ordinarie Ordinary Shares	2,36
Williams Cos. Inc. (The)	2,27
Total	31,45
Nombre total des placements :	**144**

Répartition des placements

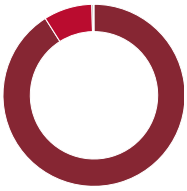

	% de l'actif
Actions étrangères	91,03
Actions canadiennes	8,61
Liquidités et équivalents	0,27
Autres	0,10

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014 détiendrait 1 569,63 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

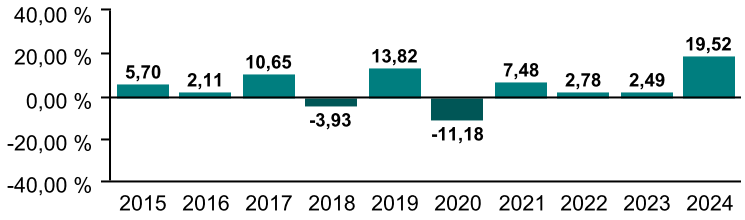

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises mondiales dont les activités sont liées aux infrastructures, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Mondiales d'infrastructures

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,95	2,49	1,84	1,38	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,28	2,82	2,18	1,69	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	3,26	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Mondiales d'infrastructures

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions européennes

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Setanta Asset Management Limited

Valeur totale du fonds : 5 724 542 $
Taux de rotation du portefeuille : 14,21 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,93	22,33	26 024	3,16	21,50	15 749	3,44	20,37	4 619
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,46	24,18	37 449	2,80	23,18	17 238	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,04	11,36	1 306	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,34	11,85	164	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout dans des titres d'entreprises localisées ou actives en Europe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
DCC plc Ordinary Shares	5,98
Booking Holdings Inc.	5,87
CRH PLC Shs	5,82
Sanofi Ord	4,80
EssilorLuxottica Shs	4,56
Novartis AG Namen Akt	4,54
Adidas AG Adidas Agnamens Aktien O N	4,04
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,88
Ericsson (Telefonaktiebolaget L.M.)-B -	3,81
Alcon Inc. Act Nom	3,80
Total	47,10
Nombre total des placements :	**31**

Répartition des placements

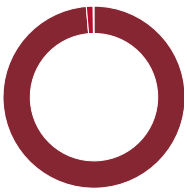

	% de l'actif
Actions étrangères	98,66
Liquidités et équivalents	1,20
Autres	0,14

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 500,60 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,14 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

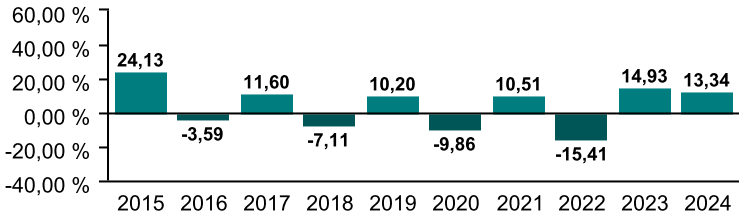

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises européennes, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions européennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,93	2,46	--	1,34	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,16	2,80	2,04	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,44	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions européennes

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions Extrême-Orient

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 25 novembre 1997
Gestionnaire : Canada Life Asset Management

Valeur totale du fonds : 5 207 449 $
Taux de rotation du portefeuille : 31,07 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,06	21,83	8 666	3,28	21,32	15 646	3,61	19,98	3 545
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,54	20,35	10 005	2,99	19,26	12 688	--	--	--
Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	2,18	11,72	3 056	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	--	--	--	--	--	--	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Asie ou dans le littoral du Pacifique.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Xtrackers MSCI India Swap UCITS ETF	9,45
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	9,05
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	4,59
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	3,27
iShares Core CSI 300 ETF	3,23
Alibaba Group Holding Ltd.New	3,22
MediaTek Inc. Twse Listed Stocks	2,38
Commonwealth Bank of Australia Ordinary Fully Paid	2,12
Amundi MSCI India UCITS ETF	2,05
BHP Group Ltd. Ordinary Fully Paid	1,96
Total	41,33
Nombre total des placements :	**244**

Répartition des placements

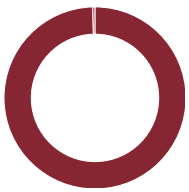

	% de l'actif
Actions étrangères	99,61
Liquidités et équivalents	0,39

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 456,75 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,83 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

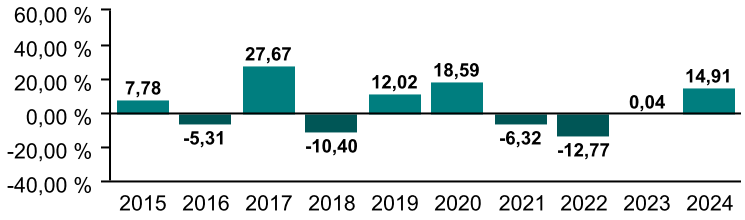

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

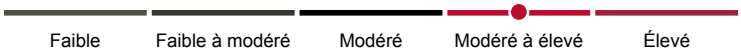

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises asiatiques et du littoral du Pacifique, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2015, Canada Life Asset Management Limited a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Actions Extrême-Orient

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,06	2,54	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,28	2,99	2,18	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,61	--	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions Extrême-Orient

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Actions de marchés émergents

Bref aperçu :

Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 12 décembre 2000
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 80 115 178 $
Taux de rotation du portefeuille : 24,08 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	3,30	21,49	149 323	3,52	20,70	49 591	3,86	19,38	12 234
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,62	20,74	222 791	3,06	19,61	62 285	3,51	18,36	7 655
Partenaire : option AFA [2]	2,18	13,98	21 878	2,41	13,78	3 925	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,50	14,62	114 285	1,95	14,21	1 858	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum

- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises actives dans les marchés émergents, par l'intermédiaire du Fonds Marchés émergents Mackenzie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)

	% de l'actif
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd. Twse Listed Stocks	10,28
Tencent Holdings Ltd.Par New Hkd 0.00002	5,01
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd. Twse Listed Stocks	2,25
China Tower Corporation Limited China Tower Registered Shares H 00788	1,83
Geely Automobile Holdings Ltd. Shs	1,82
AAC Technologies Holdings Inc.New	1,81
Sunny Optical Technology (Group) Company Limited Shs	1,78
Pop Mart International Group Limited Usd Ord Shs	1,76
Kia Corp. Kiamotors	1,75
HD Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co., Ltd. Korea Shipbuilding & Offshore Engineering	1,75
Total	30,04
Nombre total des placements :	**138**

Répartition des placements

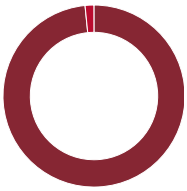

	% de l'actif
Actions étrangères	98,52
Liquidités et équivalents	1,56

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 658,46 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,19 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.

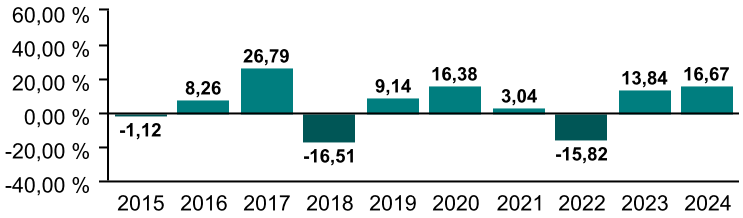

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré à élevé*.

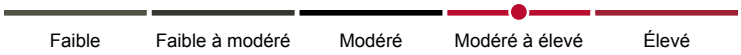

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises présentes dans les marchés émergents, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré à élevé. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Actions de marchés émergents

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	3,30	2,62	2,18	1,50	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,52	3,06	2,41	1,95	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,86	3,51	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Actions de marchés émergents

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Ressources mondiales

Bref aperçu :
Date d'offre initiale du fonds : 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 23 janvier 1996
Gestionnaire : Placements Mackenzie
Valeur totale du fonds : 20 014 352 $
Taux de rotation du portefeuille : 44,42 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**	**RFG (%) [1]**	**VL ($) [1]**	**UC [1]**
Standard : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,99	12,33	95 553	3,21	11,94	148 495	3,59	11,19	15 776
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR [1, 3]	2,54	12,83	102 096	2,70	12,52	128 453	3,08	11,89	4 360
Partenaire : option AFA [2]	1,90	17,95	210	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA [2]	1,46	18,56	5 153	1,61	18,42	89	--	--	--

[2] Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation
[3] FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.
FADR – avec frais d'acquisition différés réduits – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Placement minimum
- Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 $ ou prélèvements automatiques de 25 $
- Polices FERR : placement initial de 10 000 $
- Un avoir total minimal de 500 000 $ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit dans des sociétés mondiales qui sont actives dans le secteur de l'énergie et dans les industries de ressources naturelles.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Tourmaline Oil Corp.	4,36
Shell PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Repstg Ord Sh	4,00
TotalEnergies SE Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,47
Advantage Energy Ltd.	3,28
Williams Cos. Inc. (The)	3,13
BP PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé	3,09
Endeavour Mining PLC Shs	2,79
Canadian Natural Resources Ltd.	2,46
Interfor Corporation	2,38
Heidelberg Materials AG Shs	2,18
Total	31,13
Nombre total des placements :	**105**

Répartition des placements

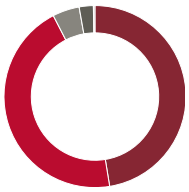

	% de l'actif
Actions étrangères	47,43
Actions canadiennes	45,00
Autres	4,78
Liquidités et équivalents	2,52
Revenu fixe	0,27

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisies ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans l'option série standard le 31 décembre 2014, détiendrait 1 367,39 $ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,18 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.

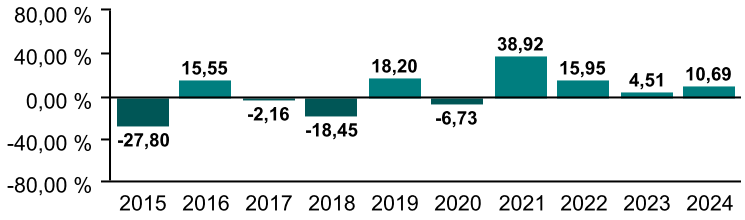

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Élevé*.

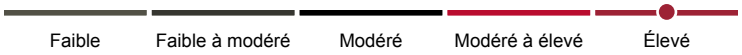

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des titres d'entreprises actives dans les industries de ressources naturelles, et qui est prête à assumer un niveau de risque plus élevé en raison du recours à des titres d'un seul secteur économique.

Notes

En octobre 2015, le Groupe de gestion d'actifs GLC ltée a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant de Placements AGF Inc. En janvier 2021, Placements Mackenzie a pris en charge la gestion du portefeuille, qui relevait auparavant du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée. De plus, en mai 2021, l'objectif de placement du fonds a changé : il ne s'agissait plus d'investir principalement dans des sociétés de ressources canadiennes, mais plutôt dans des sociétés de ressources mondiales. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés par les gestionnaires précédents avec leur objectif de placement propre.

Ressources mondiales

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD ou FADR à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés réduits (FADR).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 3,00 % moins de 2 ans, vous payez 2,50 % moins de 3 ans, vous payez 2,00 % 3 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 2,50 %. •Vous ne pouvez demander le rachat d'unités chaque année sans payer de frais de rachat.	
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller en sécurité financière. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et FADR	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et FADR	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	**RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)**				**Frais supplémentaires**		
75 / 75	2,99	2,54	1,90	1,46	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,21	2,70	--	1,61	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,59	3,08	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FADR série standard et option FADR série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller en sécurité financière.

Ressources mondiales

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. •Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée en ce qui concerne l'investissement dans ce fonds, mais il se peut que vous n'ayez aussi peu que deux jours pour agir. Veuillez consulter la page 1 pour plus de précisions. Cette page indique également où s'adresser pour obtenir de plus amples renseignements. Le présent *Aperçu du fonds* est incomplet sans la page 1.

Consultez canadavie.com

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-184**7

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0622 – 5/25